

## Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection du captage du Mont Flube

\*\*\*

Ymeray (Eure-et-Loir, 28)

# Etude environnementale préalable à l'instauration des périmètres de protection du captage du Mont Flube



REDACTION	DIFFUSION	
Rédigé par	Document	A140639-H17-40
C.MENARD	Nombre de pages	74
	Diffusion le	05/12/2017





**Communauté de Communes des Portes Euréliennes**

6 place Aristide Briand  
28 230 Épernon

Interlocuteur :

Mme RAMOND Françoise (Présidente)  
M. LEMOINE Stéphane (Vice-Président)



**Utilities Performance**

26 rue du Pont Cotelle  
45100 ORLEANS

Interlocuteur :

Mme. Camille MENARD

Chargée de projets

Tél : 02.38.45.42.42

Mail : [c.menard@utilities-performance.com](mailto:c.menard@utilities-performance.com)



*Fondateurs de Up*

## Sommaire

<b>I. CONTEXTE ET OBJECTIFS</b> .....	<b>5</b>
<b>II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE DU MONT FLUBE</b> .....	<b>7</b>
<b>III. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE</b> .....	<b>9</b>
III.1. ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE .....	9
III.2. ZONE D'ETUDE ELOIGNEE .....	12
<b>IV. RECENSEMENT DES STOCKAGES ET OUVRAGES INFILTRANTS DANS LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE (ISOCHRONE 12 MOIS)</b> .....	<b>14</b>
<b>V. PROJETS D'AMENAGEMENT FUTURS</b> .....	<b>15</b>
<b>VI. RECENSEMENT DES ACTIVITES POLLUANTES DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE</b> .....	<b>19</b>
VI.1. HISTORIQUE DE LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE .....	23
VI.2. SITE 1 : ÉTABLISSEMENTS DUFFAY .....	25
VI.3. SITE 2 : ENTREPRISE SETFORGE ELECTROFORGE .....	27
VI.4. SITE 3 : EX MAGASIN GAMM VERT .....	30
VI.5. SITE 4 : EX. SHELL DIRECT .....	32
VI.5.1. Historique du site .....	33
VI.5.2. Sources potentielles de pollution .....	34
VI.5.3. Études de pollution .....	34
VI.5.4. Servitudes d'utilité publique .....	38
VI.6. SITE 5 : SOCIETE HOUSSU SERGE.....	39
VI.7. SITE 6 : GARE DE PONT SOUS GALLARDON .....	41
VI.8. SITE 7 : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'EURE ET LOIR.....	43
VI.9. SITE 9 : SOCIETE SABLEM .....	45
VI.10. SITE 10 : AXIANE MEUNERIE .....	47
<b>VII. RECENSEMENT DES FORAGES DANS LA ZONE ELOIGNEE (RAYON DE 3 KM AUTOUR DU FORAGE DU MONT FLUBE)</b> .....	<b>49</b>
<b>VIII. PRESENTATION DES ISOCHRONES DE TRANSFERT</b> .....	<b>52</b>
VIII.1. PIEZOMETRIE DE LA NAPPE DE LA CRAIE .....	52
VIII.2. PARAMETRES HYDRODYNAMIQUES DE LA NAPPE .....	54
VIII.3. RAYON FICTIF.....	54
VIII.4. INCIDENCE A LONG TERME DU POMPAGE .....	54
VIII.5. TRACE DES ISOCHRONES DE TRANSFERT .....	55

## Figures

Figure 1 : Emprise de la communauté de communes des Portes Euréliennes (source : CCPEIDF – Juillet 2017) .....	5
Figure 2 : Localisation de l'ouvrage sur fonds cadastral (source : Géoportail – Juillet 2017) .....	7
Figure 3 : Localisation de l'ouvrage (source : Géoportail – Juillet 2017) .....	8
Figure 4 : Zone d'étude rapprochée sur fond IGN (source : Géoportail – Juillet 2017) .....	11
Figure 5 : Zone d'étude rapprochée sur fond cadastral (source : Géoportail – Juillet 2017) .....	12
Figure 6 : Zone d'étude éloignée (source : Géoportail - Août 2017) .....	13
Figure 7 : Localisation de l'exutoire du Ruisseau de Pont .....	14
Figure 8 : Projet de contournement de Gallardon (source : CD28 – Novembre 2017) .....	16
Figure 9 : Bassins versants interceptés (source : CD28 – Novembre 2017) .....	17
Figure 10 : Synoptique du projet (source : CD28 – Novembre 2017) .....	18
Figure 11 : Activités dans la zone d'étude éloignée – Partie NORD (source : Infoterre et visite de terrain – Août 2017) ..	20
Figure 12 : Activités dans la zone d'étude éloignée – Partie SUD (source : Infoterre et visite de terrain – Août 2017) ..	21
Figure 13 : Emprise de l'entreprise DUFFAY dans la zone d'étude .....	25
Figure 14 : Reportage photographique – Entreprise DUFFAY .....	26
Figure 15 : Emprise de l'entreprise ELECTROFORGE dans la zone d'étude .....	28
Figure 16 : Reportage photographique – Société ELECTROFORGE .....	29
Figure 17 : Emprise du magasin Gamm Vert dans la zone d'étude .....	30
Figure 18 : Reportage photographique – Magasin Gamm Vert .....	31
Figure 19 : Emprise du site SHELL DIRECT dans la zone d'étude .....	32
Figure 20 : Reportage photographique – SHELL DIRECT .....	33
Figure 21 : Localisation des piézomètres et des sources de pollution (source : rapport AECOM de décembre 2016) ....	35
Figure 22 : Cartographie des résultats (source : rapport AECOM de décembre 2016) .....	37
Figure 23 : Emprise de l'entreprise HOUSSU dans la zone d'étude .....	39
Figure 24 : Emprise des stockages .....	40
Figure 25 : Reportage photographique – Etablissements HOUSSU .....	40
Figure 26 : Emprise de l'ancienne gare .....	41
Figure 27 : Reportage photographique – Ancienne gare .....	42
Figure 28 : Emprise occupée par la SCAEL .....	43
Figure 29 : Reportage photographique – SCAEL .....	44
Figure 30 : Emprise occupée par la SABLEM .....	45
Figure 31 : Emprise de la société SABLEM .....	46
Figure 32 : Plan des installations de la SABLEM (source : Préfecture 28 – Août 2017) .....	46
Figure 33 : Reportage photographique .....	46
Figure 34 : Emprise de l'entreprise AXIANE MEUNERIE .....	47
Figure 35 : Reportage photographique – AXIANE MEUNERIE .....	48
Figure 36 : Localisation des forages à 3 km du captage .....	50
Figure 37 : Piézométrie de la nappe de la Craie (Basses Eaux 1994) – (Source : CD28) .....	52
Figure 38 : Piézométrie de la nappe de la Craie réalisée en 2007 par Télusia .....	53
Figure 39 : Tracé des isochrones de transfert .....	57

## Tableaux

Tableau 1 : Coordonnées du forage du Mont Flube et du forage de reconnaissance .....	7
Tableau 2 : Liste des activités recensées sur la zone d'étude éloignée .....	22
Tableau 3 : Recensement des forages BSS dans un rayon de 3 km .....	51
Tableau 15 : Estimations des incidences liées aux prélèvements envisagés pour le captage du Mont Flube (146 000 m <sup>3</sup> /an soit 17 m <sup>3</sup> /h) .....	54
Tableau 4 : Calcul des isochrones de transfert .....	56

## Annexes

Annexe 1 : Courrier envoyé aux propriétaires des parcelles agricoles de la zone d'étude rapprochée .....	59
Annexe 2 : Liste des parcelles agricoles de la zone d'étude rapprochée (source : Cadastre.gouv – Juin 2017) .....	62
Annexe 3 : Courrier envoyé aux entreprises industrielles de la zone d'activités de Pont-sous-Gallardon .....	72



La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (CCPEIDF) possède la compétence « production eau potable » sur la partie du territoire de l'ex-CC du Val de Voise, et gère à ce titre les captages d'eau potable, les installations de pompage et de surpressions ainsi que les canalisations d'interconnexion.

Les communes de Gallardon et Champseru ne disposant pas d'alimentation de secours, la CCPEIDF souhaite réaliser un nouveau forage d'exploitation sur le site du Mont Flube (commune d'Ymeray) qui a fait l'objet en 2007 d'une reconnaissance par le Conseil Général d'Eure-et-Loir dans le cadre d'un programme annuel de recherche en eau potable. Les tests réalisés ont montré un potentiel de 35 m<sup>3</sup>/h.

Suite aux résultats du forage de reconnaissance, la CCPEIDF a souhaité réaliser un ouvrage de production sur le site retenu du Mont Flube. L'ouvrage sera équipé et raccordé au réseau, afin notamment d'assurer l'alimentation des communes de Champseru et de Gallardon.

D'une profondeur de 60 mètres, le captage sollicitera l'aquifère de la Craie du Séno-turonien (masse d'eau FRGG092 – « Calcaires de Beauce libre » ; sachant que le projet de reclassification des masses d'eau identifie la masse d'eau locale comme FRGG092 - « Multicouches craie du Séno-Turonien et calcaires de Beauce libres »).

Suite à la réalisation du forage, la communauté de communes a décidé de mettre en place les périmètres de protection de cet ouvrage. L'hydrogéologue agréé désigné par l'ARS, M. Alcaydé, a émis un avis provisoire en novembre 2015 et a défini le cahier des charges pour la présente étude.

L'étude environnementale présente la description des zones suivantes :

- Zone d'étude éloignée : La zone d'activité industrielle existante de Pont-sous-Gallardon (localisation des installations, types d'activité, stockages de produits, rejets d'effluents)
- Zone d'étude rapprochée : cette zone correspond au périmètre défini dans son avis préliminaire et a fait l'objet d'un inventaire des forages agricoles, de stockages d'engrais, de produits phytosanitaires d'hydrocarbures ainsi que les conditions dans lesquelles sont réalisés ces stockages
- Projets futurs : La ZAC projetée à l'Ouest du Mont Flube et les travaux prévus pour la réalisation de la voie nouvelle pour le contournement de l'agglomération de Gallardon.

Le présent rapport présente l'ensemble des investigations et études réalisées.

Ce dossier a été rédigé par la société *Utilities Performance*.

**Utilities Performance – Agence Centre**

26 rue du Pont Cotelle

45100 ORLEANS

☎ 02.38.45.42.42 📠 02.38.45.42.46

## II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE DU MONT FLUBE

Le site retenu pour l'implantation du forage est situé sur la commune d'Ymeray, au lieu-dit « Mont Flube » sur la parcelle n°254 de la section ZB. L'accès à la parcelle du forage s'effectue via un chemin agricole renforcé pour la réalisation des travaux.

Les coordonnées de l'ouvrage et du piézomètre sont indiquées dans le Tableau 1 et ils sont localisés sur la Figure 3.

Tableau 1 : Coordonnées du forage du Mont Flube et du forage de reconnaissance

Localisation	X	Y	Z NGF	Commune	Section	Parcelle
	Lambert 93	Lambert 93				
Forage du Mont Flube	602 736	6 824 424	127	Ymeray	ZB	254
Forage d'essai 02553X0085/F1	602 731	6 824 444	125.6	Ymeray	ZB	254



Figure 2 : Localisation de l'ouvrage sur fonds cadastral (source : Géoportail – Juillet 2017)

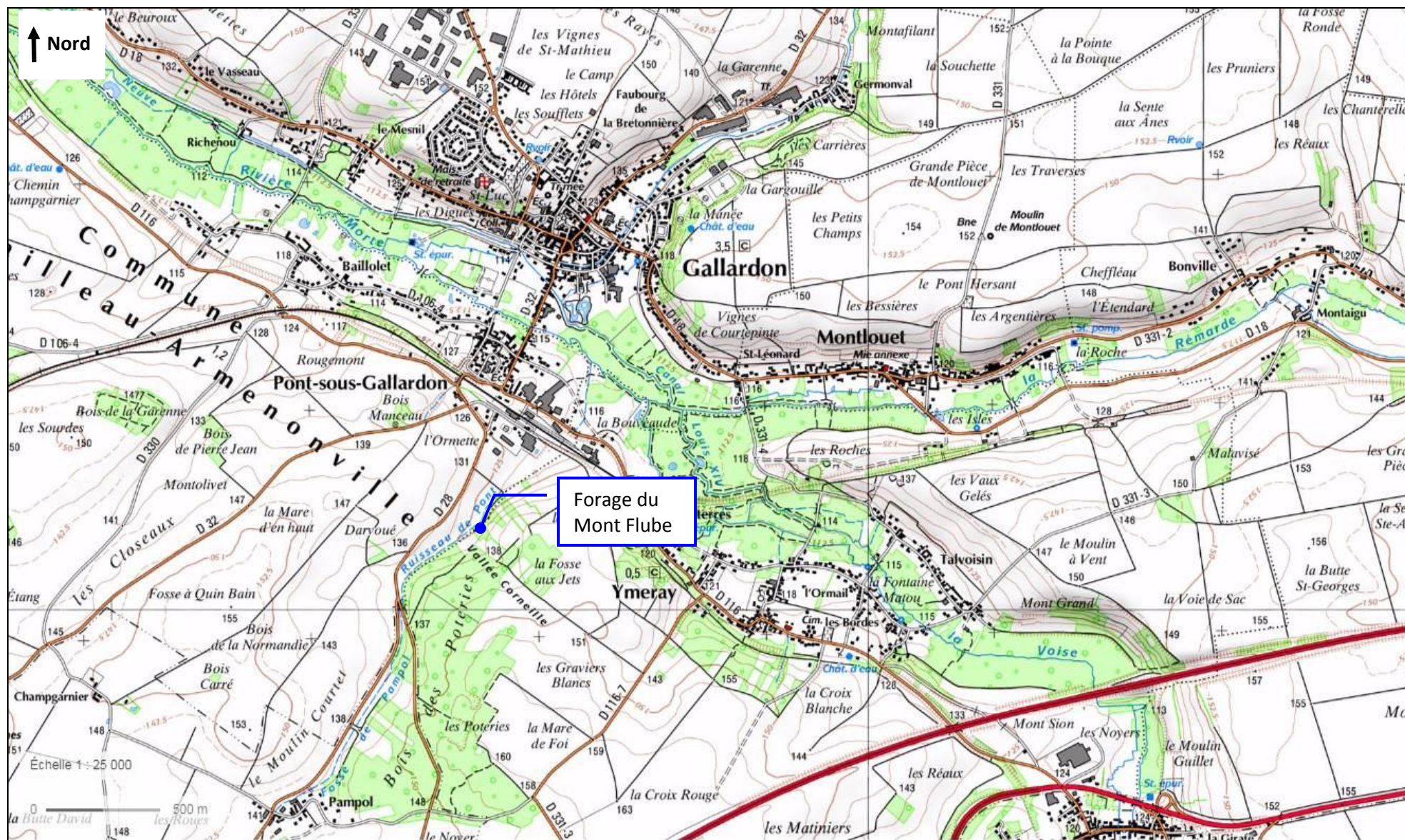


Figure 3 : Localisation de l'ouvrage (source : Géoportail – Juillet 2017)



### III. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

---

La zone d'étude est constituée :

- D'une zone rapprochée constituée de la zone définie par l'hydrogéologue agréé dans laquelle sont recensés les stockages, ouvrages infiltrants et puits ainsi que l'occupation des sols ;
- D'une zone éloignée constituée de la zone d'activités de Pont-sous-Gallardon dans laquelle sont recensées toutes les entreprises et leurs activités potentiellement polluantes.

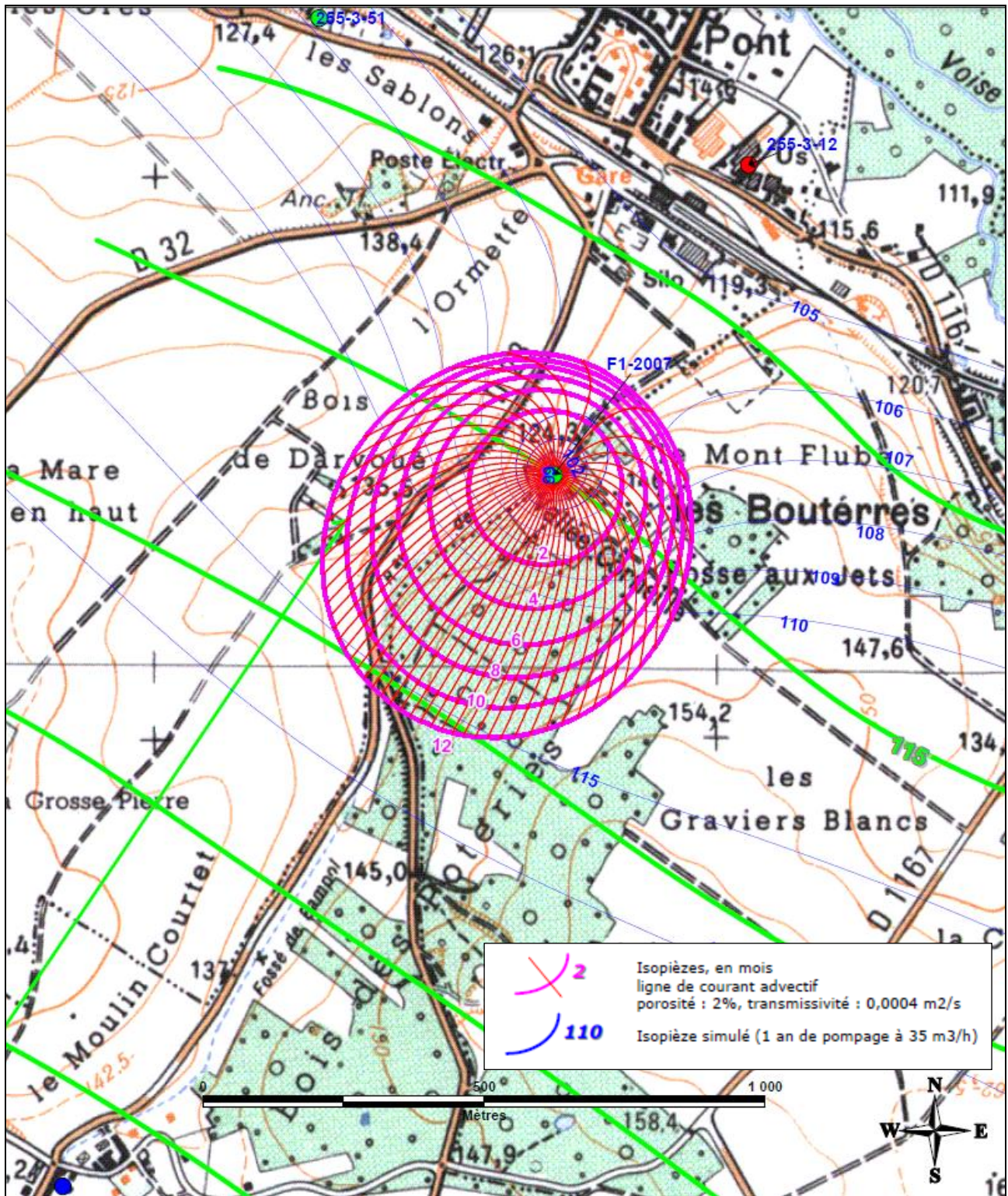
#### III.1. Zone d'étude rapprochée

La zone d'étude rapprochée a été définie par l'hydrogéologue agréé M. ALCAYDE, sur la base du calcul des isochrones réalisées par le bureau d'études TELOSIA à l'issue de la réalisation du forage d'essai en 2007. L'hydrogéologue agréé a utilisé l'isochrone de transfert de 12 mois.

Une ligne isochrone est la ligne sur laquelle toute particule située dans la nappe captée mettrait le même temps à arriver au captage.

Les paramètres suivants issus du rapport de fin de travaux du forage d'essai ont été utilisés par TELOSIA :

- Rayon d'action pour 20 h de pompage à 35 m<sup>3</sup>/h ;
- Transmissivité (calculée à partir de l'essai de longue durée) :  $T = 4.10^{-4}$  m<sup>2</sup>/s ;
- Coefficient d'emménagement (porosité) :  $S = 0,02$  à  $0,05$  ;
- Gradient hydraulique (issu de la bibliographie) : 1,1% ;
- Épaisseur de l'aquifère : 30 m.



La zone d'étude rapprochée est présentée ci-après, en Figure 4 et en Figure 5.

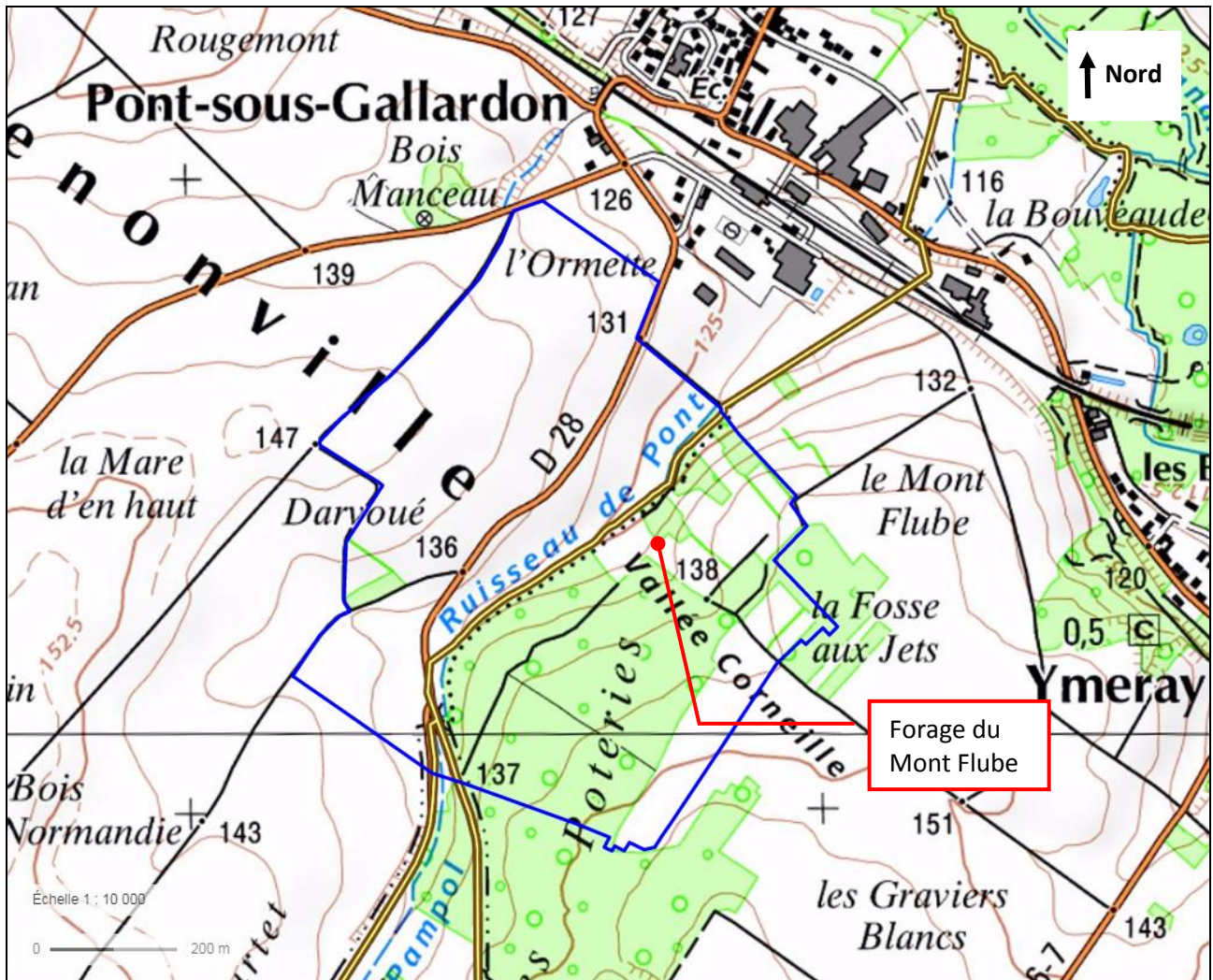


Figure 4 : Zone d'étude rapprochée sur fond IGN (source : Géoportail – Juillet 2017)

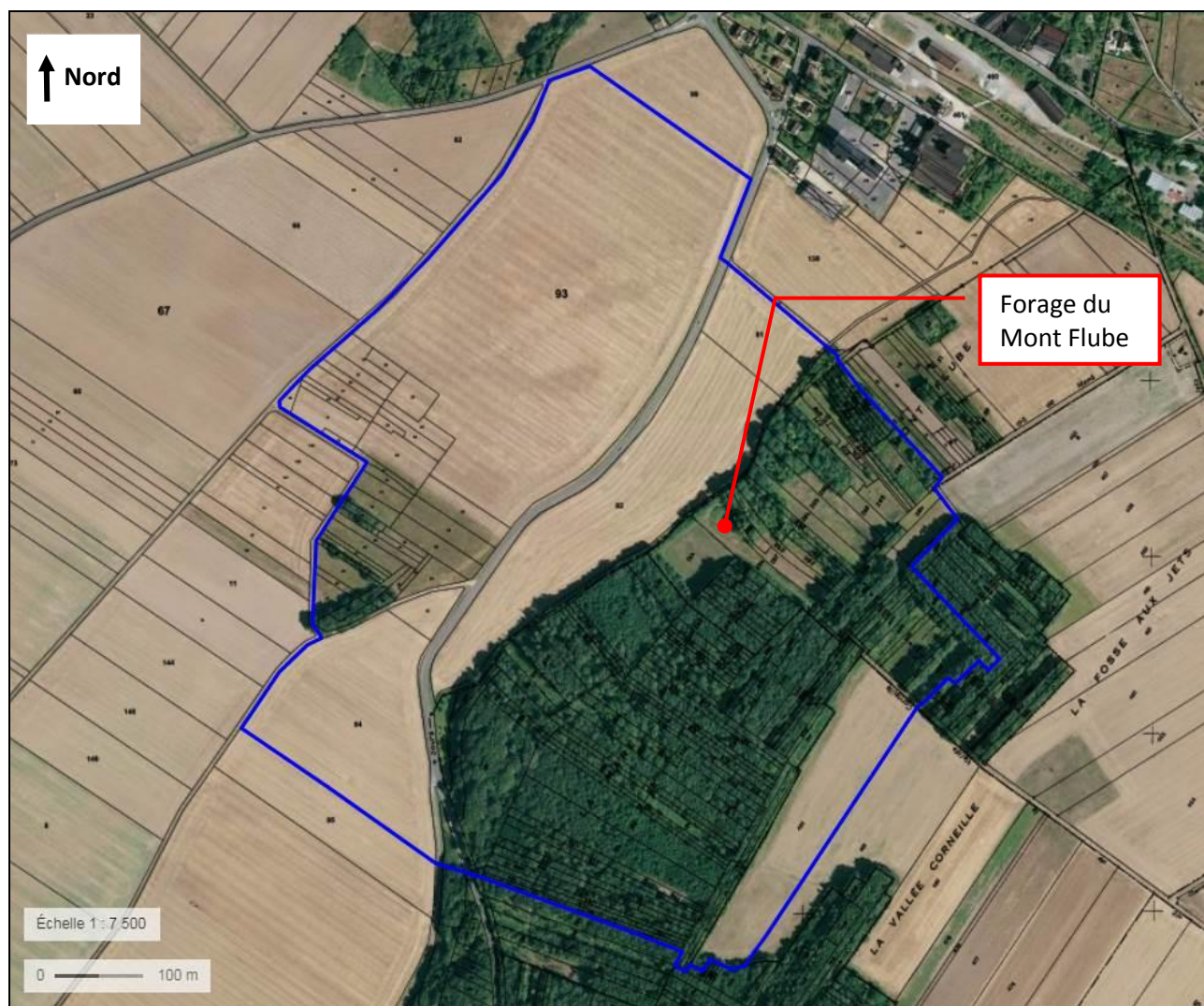


Figure 5 : Zone d'étude rapprochée sur fond cadastral (source : Géoportail – Juillet 2017)

La zone d'étude rapprochée englobe donc les terrains situés sur les territoires des communes d'Ymeray et de Bailleau-Armenonville et ses limites correspondent aux limites extérieures des parcelles cadastrales concernées.

Elle est constituée d'une partie forestière et d'une partie de parcelles agricoles. Elle est traversée en son milieu par la route D28.

### III.2. Zone d'étude éloignée

La zone d'étude éloignée correspond à la zone d'activités industrielles de Bailleau-Armenonville. Cette zone, centrée sur l'ancienne gare de Bailleau, est relativement ancienne et contient aussi bien des activités actuelles qu'historiques.

L'emprise étudiée est présentée en Figure 11 et Figure 12.



Figure 6 : Zone d'étude éloignée (source : Géoportail - Août 2017)

## IV. RECENSEMENT DES STOCKAGES ET OUVRAGES INFILTRANTS DANS LA ZONE D'ETUDE RAPPROCHEE (ISOCHRONE 12 MOIS)

Les stockages et ouvrages infiltrants ont été recensés dans la zone d'étude rapprochée. Les exploitants agricoles ont été contactés et interrogés sur la présence dans leurs parcelles :

- D'un système de drainage
- De puits ou forages
- De stockages de produits polluants.

Ils ont également été interrogés sur leurs pratiques culturales et notamment sur les divers épandages pratiqués.

Aucune réponse n'a été retournée à la CCPEIDF suite à l'envoi des questionnaires.

Les nombreux passages sur site durant l'été 2017 et la consultation des données sur internet ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Absence de forages déclarés à la BSS sur les parcelles agricoles de la zone d'étude rapprochée ;
- Absence de stockages ou sources de pollution potentielles visibles sur la zone d'étude rapprochée ;
- Absence de drainage dans la zone d'étude ;
- Pratique culturale majoritaire à l'été 2017 : blé et autres céréales.

Il est apparu lors des travaux que le ruisseau de Pont n'est pas busé, notamment au droit du chemin d'accès au forage. Un busage sous la voie de chemin de fer a été repéré pour les besoins de la gestion des eaux d'exhaure du forage :

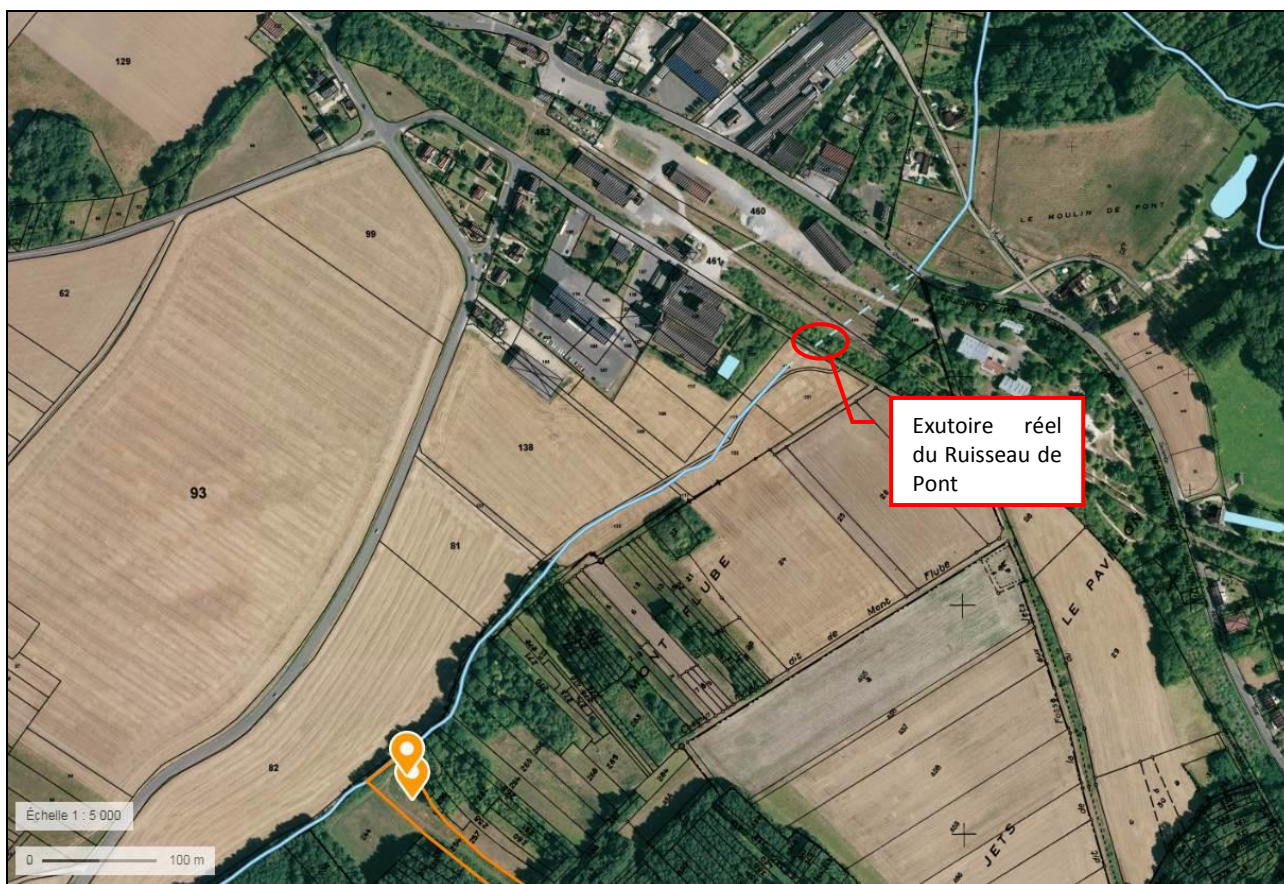


Figure 7 : Localisation de l'exutoire du Ruisseau de Pont

## V. PROJETS D'AMENAGEMENT FUTURS

Deux projets d'aménagement potentiels sont cités dans le rapport préliminaire de l'hydrogéologue agréé M. Alcaydé. Il s'agit :

- Du projet d'implantation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest du site du Mont Flube entre les routes départementales 28 et 32 : ce projet n'est plus d'actualité ;
- La création d'une voie nouvelle entre la RD 330 et la RD 28. Ce projet est en cours d'étude, un dossier au titre du Code de l'Environnement avec étude d'impact sera prochainement déposé.

Le projet de création d'une voie nouvelle contournant Gallardon est présenté en Figure 8 ainsi que les bassins versants interceptés par le projet (Figure 9) et les ouvrages hydrauliques envisagés (Figure 10).

L'étude d'impact qui sera prochainement déposée a étudié les effets négatifs du projet sur les milieux naturels et recense en particulier les effets suivants sur les eaux souterraines et superficielles :

Le tableau suivant est extrait de l'étude d'impact (version non définitive).

Effets du projet	Mesures d'évitement, de réduction et/ou d'accompagnement	Effets résiduels
<p><b>En phase travaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de pollution par la production de matières en suspension liées à l'érosion, aux opérations de terrassement ou à l'utilisation de produits potentiellement polluants ;</li> <li>• Risque de pollution des eaux souterraines par infiltration des eaux de ruissellement.</li> </ul>	<p><b>Mesures de réduction</b></p> <p>Opérations d'entretien et stationnement des engins de chantier exclusivement au niveau des zones aménagées et étanches.                      Aires de chantier et de stockage en dehors des périmètres de protection des captages AEP.                      Réalisation des travaux (notamment les terrassements lors des périodes climatiques les plus favorables).                      Asperger les zones de travaux par temps sec et réduire la vitesse de circulation des engins pour limiter l'envol de poussières.                      Mise en place d'un plan de secours en cas de pollution accidentelle et mise à disposition de kit d'intervention de secours                      Mise en place d'ouvrages d'assainissement provisoires et réalisation des ouvrages de collecte et d'assainissement définitifs le plus tôt possible.                      Nettoyage et remise en état du site après le chantier.</p>	-
<p><b>En phase exploitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'atteinte des eaux superficielles et souterraines, tracé s'inscrivant dans deux périmètres de protection rapprochée de captages AEP (Bailleau et futur forage du Mont Flube)</li> <li>• Création de surfaces imperméabilisées supplémentaires</li> <li>• Obstacle aux écoulements naturels des eaux de surface.</li> </ul>	<p><b>Mesures d'évitement et de réduction</b></p> <p>Les choix de conception réalisés ont permis de limiter voire d'éviter les impacts : choix d'implanter un viaduc pour le franchissement de la Voise, reprise du profil en long pour éviter les déblais dans le périmètre de protection du captage de Bailleau.                      Séparation des eaux de ruissellement de la plateforme routière de celles issues des ruissellements sur les bassins versants naturels.                      Les mesures d'assainissement mises en place dans le cadre de l'opération permettront de préserver les eaux souterraines et superficielles des pollutions chroniques, saisonnières et accidentelles.                      Écoulements rétablis pour la pluie de fréquence centennale.                      Dimensionnement des ouvrages de collecte, de stockage et de traitement pour une pluie de 20 ans minimum.                      Aucun rejet direct dans le milieu naturel, ouvrages hydrauliques étanches dans les secteurs sensibles.</p>	-

**Remarque :** L'exutoire projeté du bassin de rétention BR1 est le ruisseau de Pont. Il a été constaté lors des travaux que ce ruisseau n'est pas physiquement existant sur la fin de son parcours, de la hauteur du forage jusqu'au busage réalisé sous la voie de chemin de fer. Lors des épisodes pluvieux, un écoulement préférentiel se crée donc dans les champs.

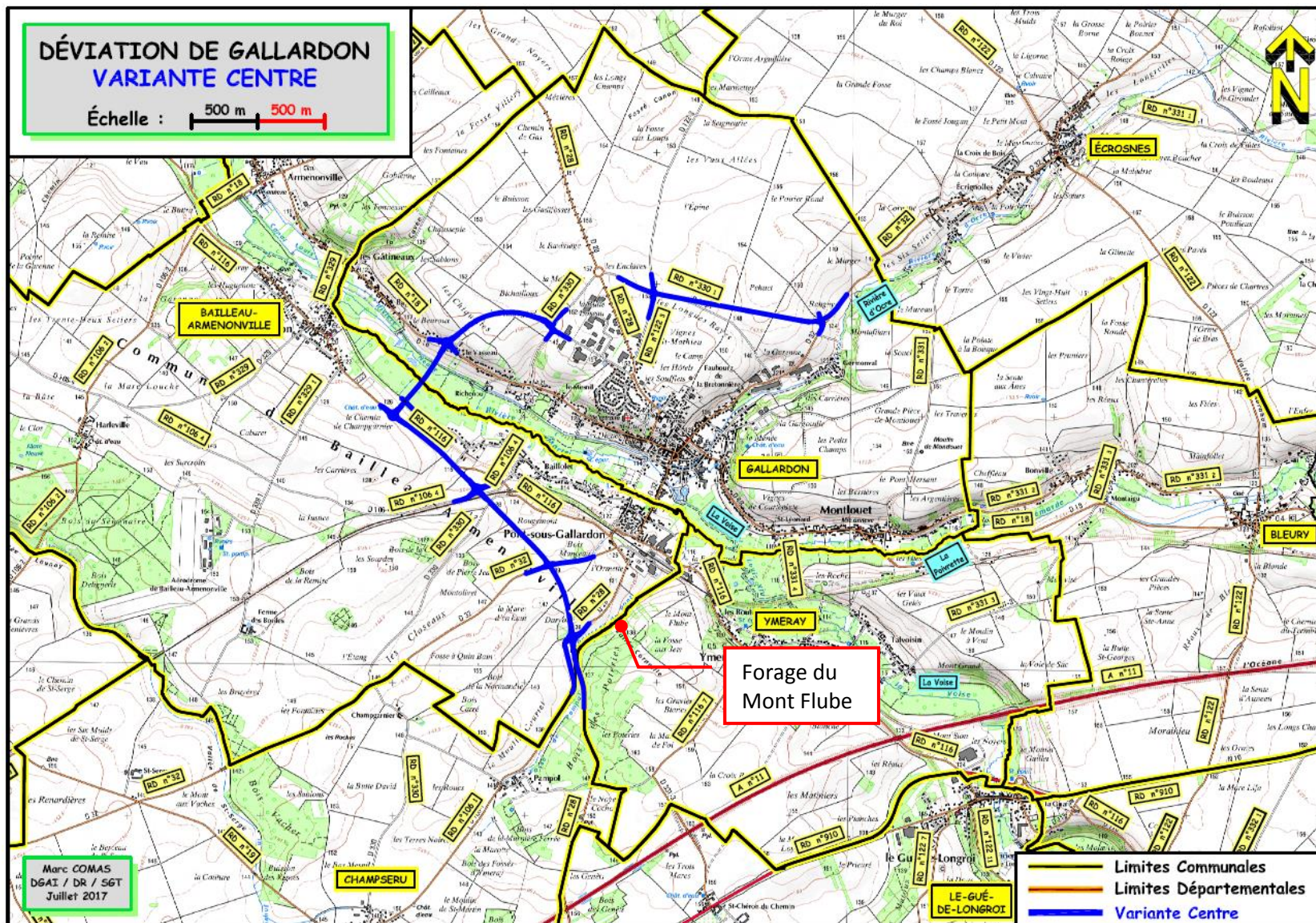


Figure 8 : Projet de contournement de Gallardon (source : CD28 – Novembre 2017)



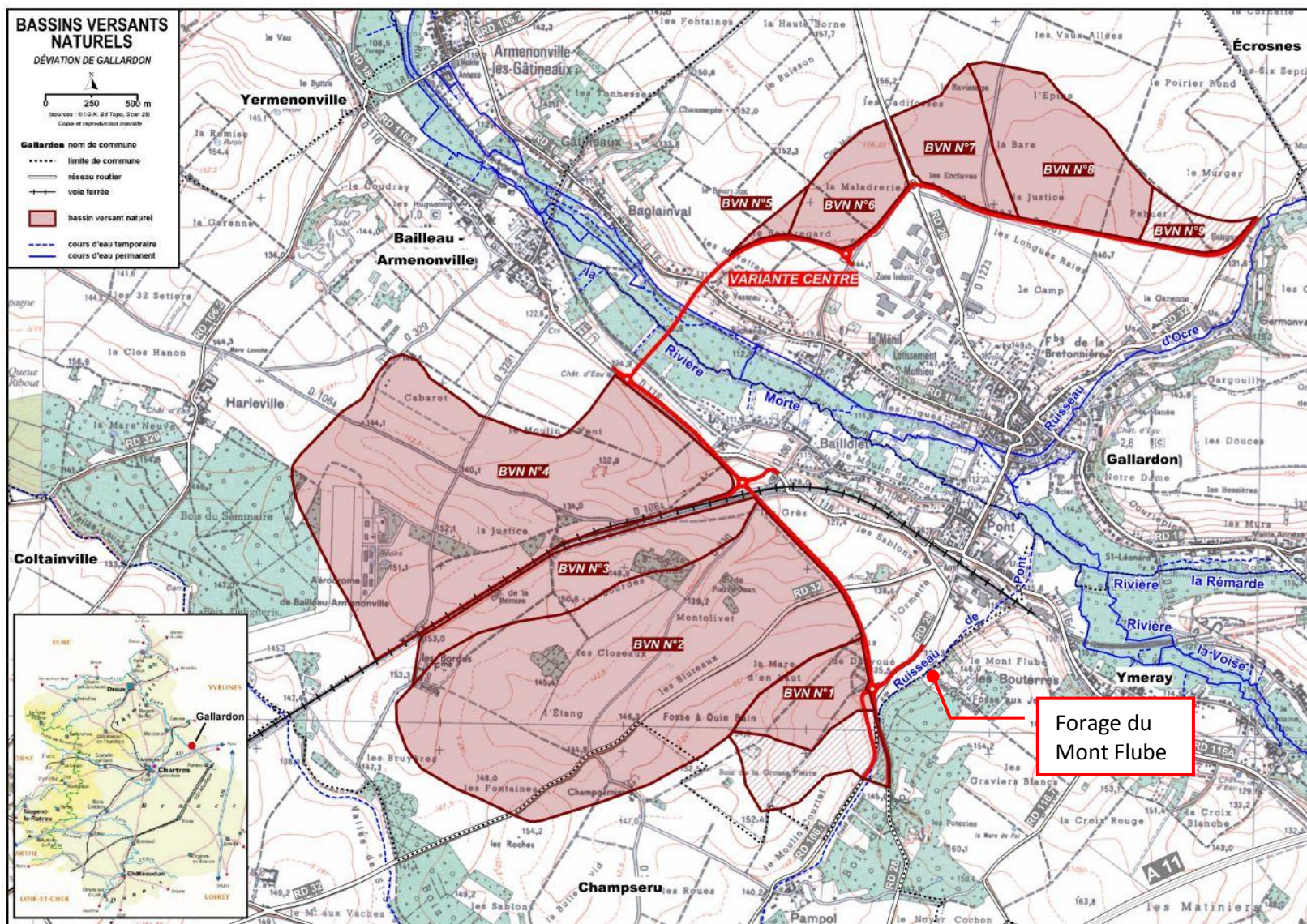
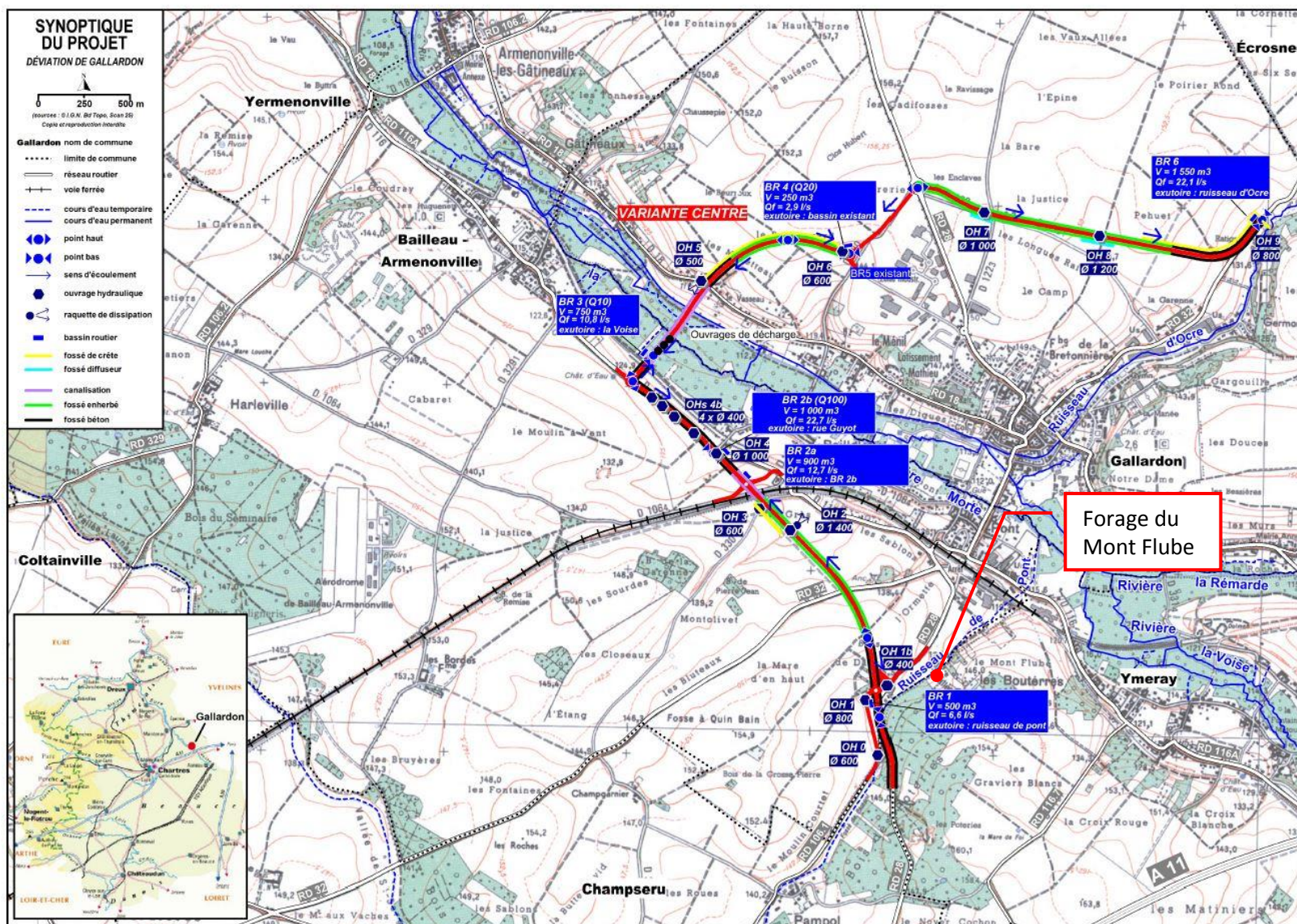


Figure 9 : Bassins versants interceptés (source : CD28 – Novembre 2017)



## VI. RECENSEMENT DES ACTIVITES POLLUANTES DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE

---

Les stockages et ouvrages infiltrants ont été recensés dans la zone d'étude éloignée. Un courrier a été envoyé aux différentes structures présentes dans la zone et une visite de site a été réalisée le mercredi 2 août 2017 après envoi d'un courrier de la CCPEIDF aux exploitants pour les prévenir. Les entreprises DUFFAY et ELECTROFORGE ont été visitées en septembre 2017.

Les Figure 11 et Figure 12 présentent les entreprises recensées.



Figure 11 : Activités dans la zone d'étude éloignée – Partie NORD (source : Infoterre et visite de terrain – Août 2017)



Figure 12 : Activités dans la zone d'étude éloignée – Partie SUD (source : Infoterre et visite de terrain – Août 2017)

**Tableau 2 : Liste des activités recensées sur la zone d'étude éloignée**

Identifiant	Raison sociale ou nom	Activité	Parcelles	Adresse	Contact
1	Etablissements Duffay	FAB. MEUBLES CLOISONS AMOVIBLES NEGOCE MOBILIERS	AE 450, 421 et 422	5 Place de la Gare, 28320 Bailleau-Armenonville	
2	Setforge Electroforge	TOUTES OPERATIONS CONCERNANT LA METALLURGIE	AE 255,267 et 423	1 Route d'Ymeray, 28320 Bailleau-Armenonville	
3	Gamm Vert	Vente de produits agricoles - FERME	AE 342	5 Route d'Ymeray, 28320 Gallardon	Activité terminée
4	Ets CARILLON	Dépôt de liquides inflammables	AE 180	Route d'Ymeray, 28320 GALLARDON	Activité terminée
5	HOUSSU Serge	Dépôt de liquides inflammables	AE 459 et 460	Place de la gare, 28320 Bailleau-Armenonville	Activité terminée
6	Gare	Gare	AE 460	Place de la gare, 28320 Bailleau-Armenonville	Activité terminée
7	SCAEL (Société coopérative d'Eure et Loir)	Coopérative	AE 460, 461, 462 ZE 155, 112, 130, 123, 122, 95, 129	2 bis rue de Montflube, 28320 BAILLEAU-ARMENONVILLE	
8	SABLEM (ex SIFRACO)	Exploitation de sables blancs en provenance des carrières locales	parcelles 489 à 491	Ancienne gare - Ymeray	Activité terminée
9	Axiane Meunerie	MINOTERIE ET STOCKAGE DE MARCHANDISES	ZE 104, 106, 110	4 Rue de Montflube, 28320 Bailleau-Armenonville	

## VI.1. Historique de la zone d'étude éloignée

Le reportage photographique suivant présente succinctement l'histoire de la zone d'étude éloignée entre la deuxième guerre mondiale et les années 60-70. Les sites en cessation d'activité ont particulièrement été examinés, du fait de l'impossibilité d'effectuer une visite sur site faute d'interlocuteur.



Photographie 1 : Année 1946

Il apparaît sur ce cliché que certaines entreprises sont présentes :

- La gare SNCF
- L'entreprise SHELL, aujourd'hui disparue, sur les parcelles AE 180 et 252 qui présente des cuves aériennes d'hydrocarbures ;
- Une partie de l'entreprise ELECTROFORGE sur la parcelle 255
- La parcelle AE 342, sur laquelle est implanté l'ancien magasin Gamm Vert est construite.
- Enfin, les parcelles 102, 103, 104, 106 et 110 sur lesquelles est implanté AXIANE MEUNERIE, sont occupées par des locaux lourdement bombardés pendant la guerre.

Il apparaît à l'examen de ce cliché que la zone de la gare a fait l'objet de violents bombardements, en particulier en partie sud.



Photographie 2 : Année 1965

Il apparaît à l'examen de ce cliché que :

- La parcelle AE 342 est toujours construite, de même que la société ELECTROFORGE, qui s'est étendue sur la partie est de la parcelle 255 ;
- les cuves aériennes de l'entreprise SHELL présentes sur la parcelle AE 180 ne sont plus visibles.



## VI.2. Site 1 : Établissements Duffay

Cette entreprise spécialisée dans la fabrication de meubles est en activité en activité. Elle occupe les parcelles AE 450, 421 et 422.

Historiquement, ces parcelles appartenaient aux Établissements MARTIN Frères pour une activité de séchoir à céréales.

Actuellement, le site abrite une activité de conception de mobilier d'agencement de salles de laboratoire.

Le site n'abrite pas de stockage de produits polluants. Le site est raccordé au gaz de ville pour le chauffage. Les machines-outils fonctionnent à l'électricité. Le site est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales du site sont quant à elles dirigées vers le réseau EP de la rue.

Aucun forage n'est recensé sur le site, cependant un puisard assez profond a été signalé. Ce puisard aurait récupéré les eaux issues du nettoyage de la machine à encoller par le passé mais ne serait plus utilisé actuellement.



Figure 13 : Emprise de l'entreprise DUFFAY dans la zone d'étude



**Vue du site**



**Puisard**



**Quelques fûts stockés sur rétention**

**Figure 14 : Reportage photographique – Entreprise DUFFAY**

### VI.3. Site 2 : Entreprise SETFORGE ELECTROFORGE

L'entreprise ELECTROFORGE est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, spécialisée dans le forgeage de pièces usinées pour la métallurgie.

D'après l'examen des photos aériennes anciennes, le site est implanté depuis les années 40 dans la zone.

Le premier arrêté préfectoral disponible sur la base de données des ICPE est daté du 7 janvier 1999. Le dernier arrêté préfectoral est en date du 14 septembre 2015. Aucun suivi de la qualité des eaux souterraines n'est demandé par la préfecture pour cette entreprise.

Le site occupe les parcelles AE 255, 267 et 423.

Les installations potentiellement polluantes recensées sont :

- Les machines-outils fonctionnant à l'électricité et installées sur bac de rétention ;
- Les stockages de DIB, d'huiles pour les machines (neuves et usagées) stockées sur rétention ;
- Un forage servant à refroidir la tour aéro-réfrigérante du site ;
- Un débourbeur-déshuileur servant à traiter les effluents récupérés dans les bacs de rétention des machines et relié au tout à l'égout.

Le site est chauffé au gaz de ville et les machines-outils fonctionnent à l'électricité. Il n'y a pas de stockage de fuel sur le site. Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel. Les eaux usées sont envoyées au réseau d'assainissement collectif.

Le stockage d'huiles comporte les composés suivants :

- Huile de graissage des machines : 2 000 kg environ
- Huile hydraulique : 1 000 kg environ ;
- Huile usagée : 3 000 kg environ (évacuation tous les 5 000 kg).

Le site présente également un stockage de polymères de 2000 litres environ, également sur bac de rétention.

Le puits est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003 (mise aux normes récentes, à la demande de la DREAL) :

- Capot à ras le sol avec pente dirigée vers l'extérieur pour éviter l'infiltration des eaux superficielles ;
- Tubage réhaussé par rapport au fond de l'avant puits, lui-même ne présentant pas d'infiltrations ;
- Pompe non supportée par le tubage.

Il est utilisé environ 10 minutes par jour, à un débit de 24 m<sup>3</sup>/h pour un volume mensuel ne dépassant pas 200 à 300 m<sup>3</sup>.



Figure 15 : Emprise de l'entreprise ELECTROFORGE dans la zone d'étude



Vue du site



Stockage des huiles sur rétention



**Stockage des huiles sur rétention**



**Stockage des huiles sur rétention**



**Machine-outil sur rétention**



**Stockage du polymère sur rétention**



**Forage du site**



**Intérieur du forage**

**Figure 16 : Reportage photographique – Société ELECTROFORGE**

## VI.4. Site 3 : ex Magasin GAMM VERT

Le magasin GAMM VERT localisé sur les parcelles AE 342, AE343 et AE 344 est fermé et appartient actuellement à la SCAEL (société coopérative agricole d'Eure-et-Loir). L'examen des photographies aériennes anciennes montre que cette parcelle est occupée par des locaux industriels au moins depuis l'après-guerre.

Les bases de données des anciens sites industriels et activités de service BASIAS et des sites pollués BASOL, ne recensent pas d'activité polluante au droit de cette parcelle.

La parcelle 342 est occupée par le magasin et par un logement de fonction. Les parcelles 343 et 344 sont occupées par le jardin du logement de fonction.

D'après les témoignages recueillis, aucune activité polluante n'a été menée sur ces parcelles.



Figure 17 : Emprise du magasin Gamm Vert dans la zone d'étude



**Logement de fonction**



**Ex Magasin Gamm Vert**

**Figure 18 : Reportage photographique – Magasin Gamm Vert**

## VI.5. Site 4 : ex. SHELL DIRECT

L'ex société SHELL DIRECT, situé sur les parcelles AE180 et AE 252, s'étend sur une emprise d'environ 3000 m<sup>2</sup> et est actuellement fermé au public.

Il a été utilisé comme dépôt pétrolier à partir de 1922, et successivement exploité par différentes sociétés : ESSO STANDARD, Établissements Carillon, Thermofina, Ouest Confort, Thermo Confort, et SHELL DIRECT. Le site fait l'objet d'un signalement dans la base de données BASIAS et BASOL :

- Fiche BASIAS n° CEN2801543 et CEN2800050 pour la société ESSO et les établissements CARILLON ;
- Fiche BASOL 28.0001 pour la société SHELL DIRECT.

La DREAL ainsi que la fiche BASOL du site SHELL DIRECT ont été consultées afin de localiser les principales sources de pollution sur ce site et connaître l'état des lieux actuels.



Figure 19 : Emprise du site SHELL DIRECT dans la zone d'étude



Le site n'a pas pu être visité lors des visites de site car il est fermé depuis la cessation d'activité.



Vue du site



Partie centrale

Figure 20 : Reportage photographique – SHELL DIRECT

#### VI.5.1. Historique du site

Le site est occupé depuis 1922 par des activités de dépôt pétrolier.

Réquisitionné par l'armée française à partir de 1939 pour y stocker d'abord de l'alcool à 90° puis de l'essence pour l'aviation, le site aurait été incendié par elle en 1940.

Son exploitation a ensuite été interrompue de 1941 à 1951, en lien probable avec l'incendie.

L'activité du site a cessé en 1999. Il est actuellement en friche, et fermé au public.

L'historique administratif est le suivant :

- Arrêté Préfectoral du 15/06/1951 : autorisation pour un dépôt de liquide inflammables de 360 m<sup>3</sup> ;
- Arrêté Préfectoral du 19/01/1965 : autorisation pour une extension de 230 m<sup>3</sup> (160 m<sup>3</sup> de Gasoil, 30 m<sup>3</sup> de FOD, 30 m<sup>3</sup> de Super, 10 m<sup>3</sup> d'essence) ;
- 31/12/1999 : Cessation d'activité ;
- 15/05/2000 : Déclaration de cessation d'activité auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir par la société SHELL.

### **VI.5.2. Sources potentielles de pollution**

Les citernes aériennes de ce dépôt pétrolier occupent la partie centrale du terrain. L'exploitation des installations a cessé le 31 décembre 1999.

Un puits privé a été foré dans la partie Sud-ouest du terrain et a été comblé en 2006. La rivière «La Voise» s'écoule à 180 m au Nord du site.

L'origine de la pollution serait due à l'existence :

- de fuites affectant une conduite de transfert d'essence depuis la gare voisine (antérieures à 1939) ;
- d'un incendie des dépôts d'essence d'aviation, en 1941, avec percolation du carburant non consommé ;
- d'épandages fortuits de fioul et gazole à l'occasion des dépotages.

D'après les informations disponibles, les équipements actuellement présents sur le site sont les suivants :

- une maison d'habitation ou bureau abandonnée ;
- un atelier abandonné ;
- trois bâtiments de stockage abandonnés ;
- un puits de pompage comblé en 2006 ;
- une cour recouverte d'une dalle en béton et de bitume.

### **VI.5.3. Études de pollution**

De nombreuses études ont été réalisées depuis la première découverte de la pollution.

En 1993, l'exploitant a informé les services administratifs que la zone est polluée par des hydrocarbures localisés dans les sols et dans la nappe.

Les deux cuves enterrées d'essence et de gasoil de capacités respectives de 3000 et 4000 litres ont été vidées et dégazées en 1999 et extraites en 2006.

La lentille flottante d'hydrocarbures a été récupérée par un puits de fixation (récupération de 10 100 L d'un mélange de gazole et d'essence).

La surveillance de la qualité des eaux souterraines a été prescrite par l'arrêté préfectoral n° 153 du 04 février 2000.

Le plan général du site et la localisation des piézomètres est présentée en **Figure 21**.

Les principaux polluants sont les suivants : **HCT C6-C10, HCT C10-C40, BTEX et HAP**.

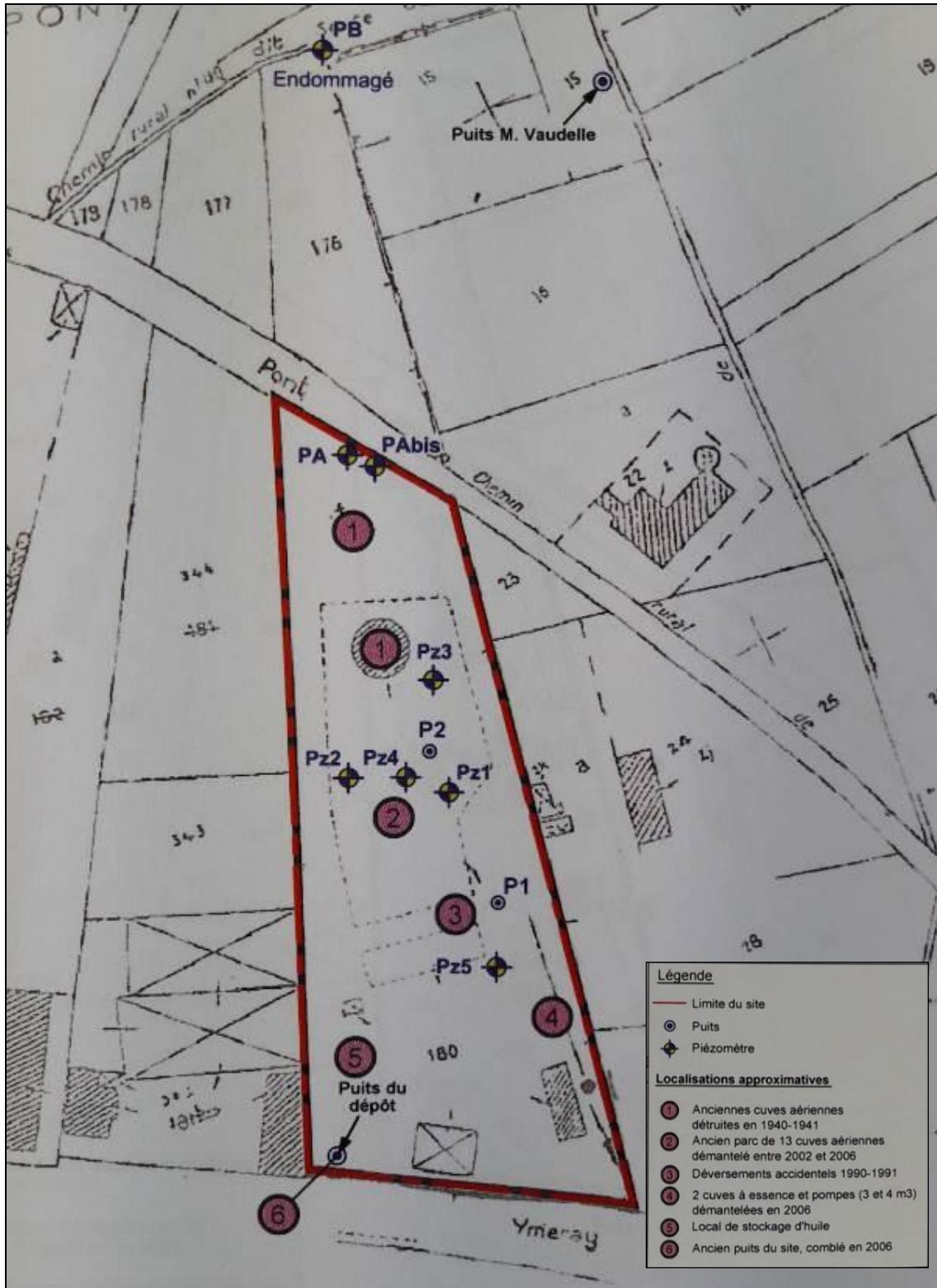


Figure 21 : Localisation des piézomètres et des sources de pollution (source : rapport AECOM de décembre 2016)

Des campagnes d'investigations ont été réalisées en 2001 et 2002. Il en ressort :

- la présence de flottant résiduel sur la nappe,
- une zone de sols polluée par les hydrocarbures jusqu'à 5 mètres de profondeur,
- une pollution des sols au niveau de la zone de battement de la nappe,
- une pollution ponctuelle en surface des terrains.

Dans le cadre d'un changement potentiel d'affectation du site, l'industriel a remis le 15 juillet 2002, une évaluation détaillée des risques, complétée le 29 août 2002 et le 23 mai 2003. L'étude conclut, dans le cadre d'un scénario résidentiel, à un risque acceptable sous réserve de l'interdiction d'exploiter un jardin potager, du maintien en état des zones imperméabilisées et de l'interdiction de tout nouveau forage d'alimentation en eau sur le site.

Le procès-verbal de récolement de travaux, dressé en mai 2007, fait le constat des travaux de réhabilitation qui ont été réalisés sur le site. Quatre nouveaux piézomètres ont été mis en place début juin 2007 pour évaluer l'impact de la pollution en dehors du site et estimer le risque de migration de celle-ci.

Les résultats analytiques de juillet 2010 ont révélé :

- L'impact de la source de pollution sur les eaux souterraines à l'extrémité nord du site. Une zone de craie polluée a été détectée de 5,5 m à 8 m de profondeur.
- L'impact faible de la source de pollution sur les eaux souterraines entre le site et la Voise.
- L'absence d'impact de la source de pollution sur les eaux souterraines en bordure de Voise en aval du site.
- La phase flottante détectée au droit de six des neufs ouvrages de surveillance a une épaisseur stable par rapport aux précédentes campagnes.

Les résultats de la 23<sup>e</sup> campagne de surveillance des eaux souterraines effectuée en décembre 2016, indiquent :

- l'absence d'impact en aval hydrogéologique hors site dans les eaux souterraines;
- Pour la phase flottante :
  - Hormis des variations saisonnières (augmentation des épaisseurs en période de basses eaux), les épaisseurs mesurées de flottant sont globalement stables après une période de hausse observée à partir de 2005 puis de baisse en 2011 ;
  - L'épaisseur maximale mesurée de phase flottante est observée en décembre 2016 au droit de l'ouvrage Pz1 (41 cm), où aucune phase flottante n'était observée depuis novembre 2014. Cette augmentation de l'épaisseur mesurée de produit apparait corrélée à une baisse du niveau piézométrique ;
  - Aucune phase flottante n'est observée en Pz3 et Pz5, comme depuis la campagne de novembre 2014 ;
  - Un film est observé au droit de l'ouvrage P2, localisé au centre du site, de manière stable depuis juin 2015.
- Pour la nappe souterraine, rencontrée au droit du site à environ 4,5 m de profondeur entre 113,32 mNGF et 113,73 mNGF :
  - La profondeur des eaux souterraines diminue hors site en direction de la Voise. La direction d'écoulement des eaux souterraines est observée vers le nord / nord-est, confirmant le

drainage de la nappe par la Voise localisée à 150 m au nord du site. Le gradient hydraulique est de l'ordre de 0,07% ;

- Des teneurs élevées en composés organiques dissous (HCT, BTEX et quelques HAP) sont observées principalement à l'aval immédiat des lentilles de phase flottante (Pz3 et dans une moindre mesure PA). Les hydrocarbures détectés correspondent majoritairement à des fractions légères C6-C10.
- Des teneurs notables en composés organiques dissous (principalement HCT) sont également observés en Pz5 (amont du site).

La cartographie des résultats est présentée ci-après :

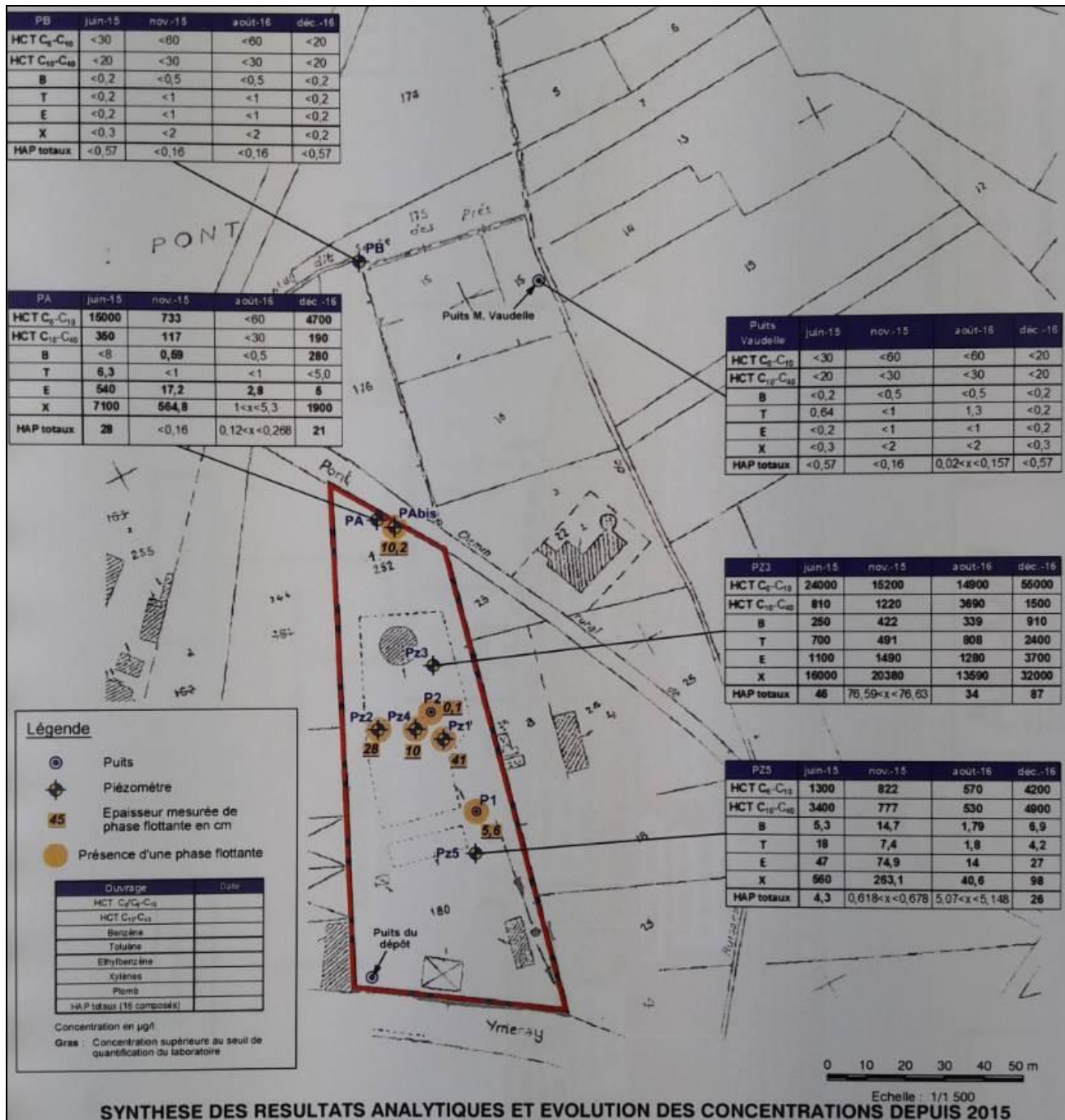


Figure 22 : Cartographie des résultats (source : rapport AECOM de décembre 2016)

#### ***VI.5.4. Servitudes d'utilité publique***

Dans le cadre de la mise en place des servitudes d'utilité publique (SUP) des dossiers sur et hors site ont été présentés par la société en avril et mai 2014, respectivement.

Les SUP proposent d'interdire l'usage des sols et des eaux souterraines à fins de consommation humaine, animale ou d'irrigation de produits végétaux dans les parcelles cadastrales sur site et de limiter l'utilisation des eaux souterraines de tout l'ensemble des parcelles cadastrales hors site. La surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines prescrite par l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°153 du 4 février 2000 est maintenue.

En août 2017, ces SUP sont toujours en discussion.

## VI.6. Site 5 : Société HOUSSU Serge

L'entreprise HOUSSU Serge puis Jean-Philippe a exercé son activité sur les parcelles AE 459 et 460 appartenant à la SNCF. L'historique suivant a pu être reconstitué à partir des archives de la préfecture :

- 05/09/1969 : Arrêté préfectoral pour un dépôt de liquides inflammables (DLI) de 60 m<sup>3</sup>.
- 01/04/1979 : Changement de propriétaire (Houssu Jean-Philippe remplaçant Houssu Serge) ;
- 04/07/1974 : Arrêté préfectoral portant le DLI de 60 à 140 m<sup>3</sup> ;
- 28/03/2008 : redressement judiciaire de la société HOUSSU.

Le site est actuellement fermé, les cuves aériennes semblent toujours en place. Un doute subsiste quant à la réalisation de la cuve de 80 m<sup>3</sup> du fait de la survenue de la crise pétrolière dans les années 73-74 qui ont amené l'exploitant à surseoir à sa réalisation (courrier retrouvé à la préfecture).

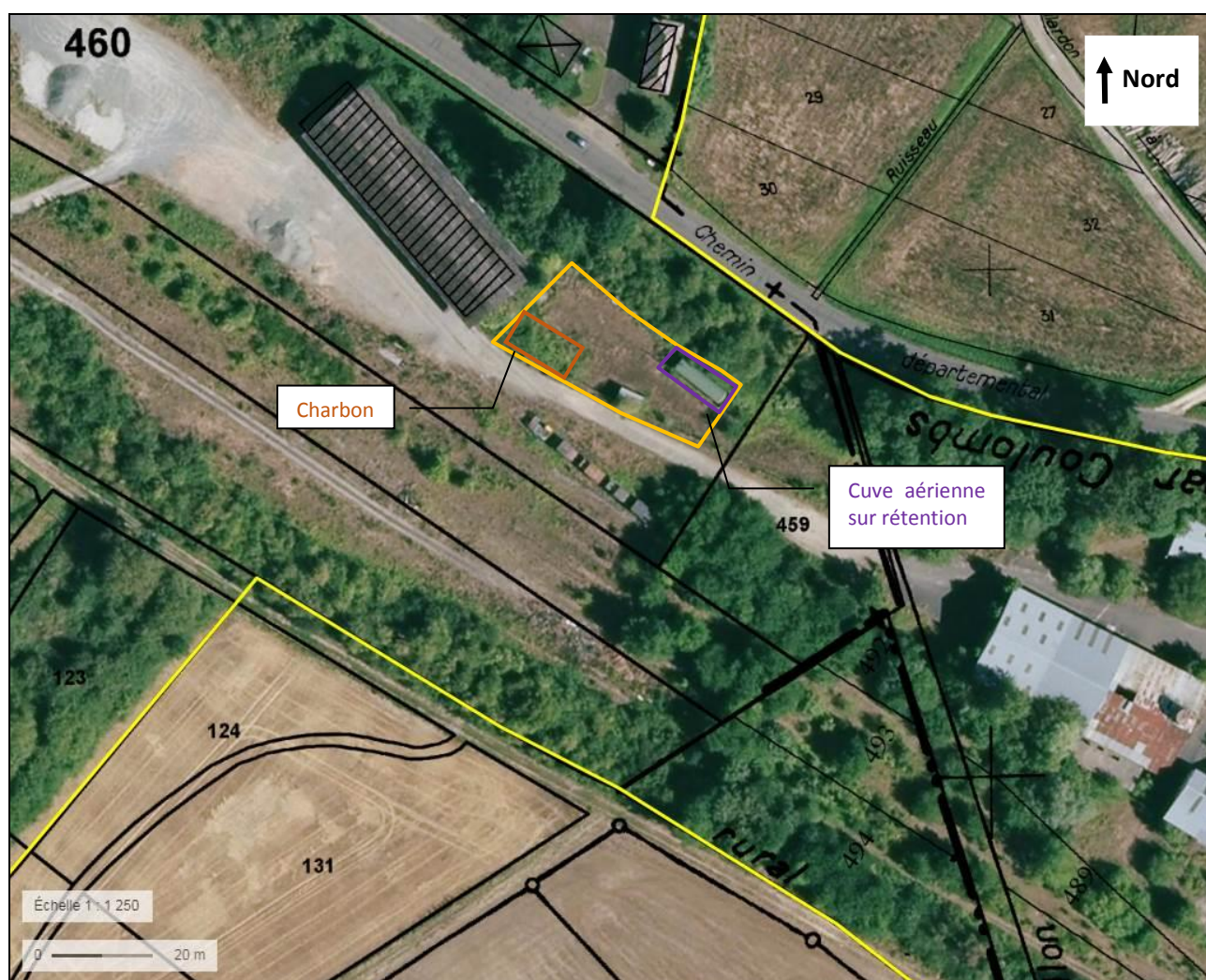


Figure 23 : Emprise de l'entreprise HOUSSU dans la zone d'étude

Le plan d'origine indique le positionnement du site et des cuves :

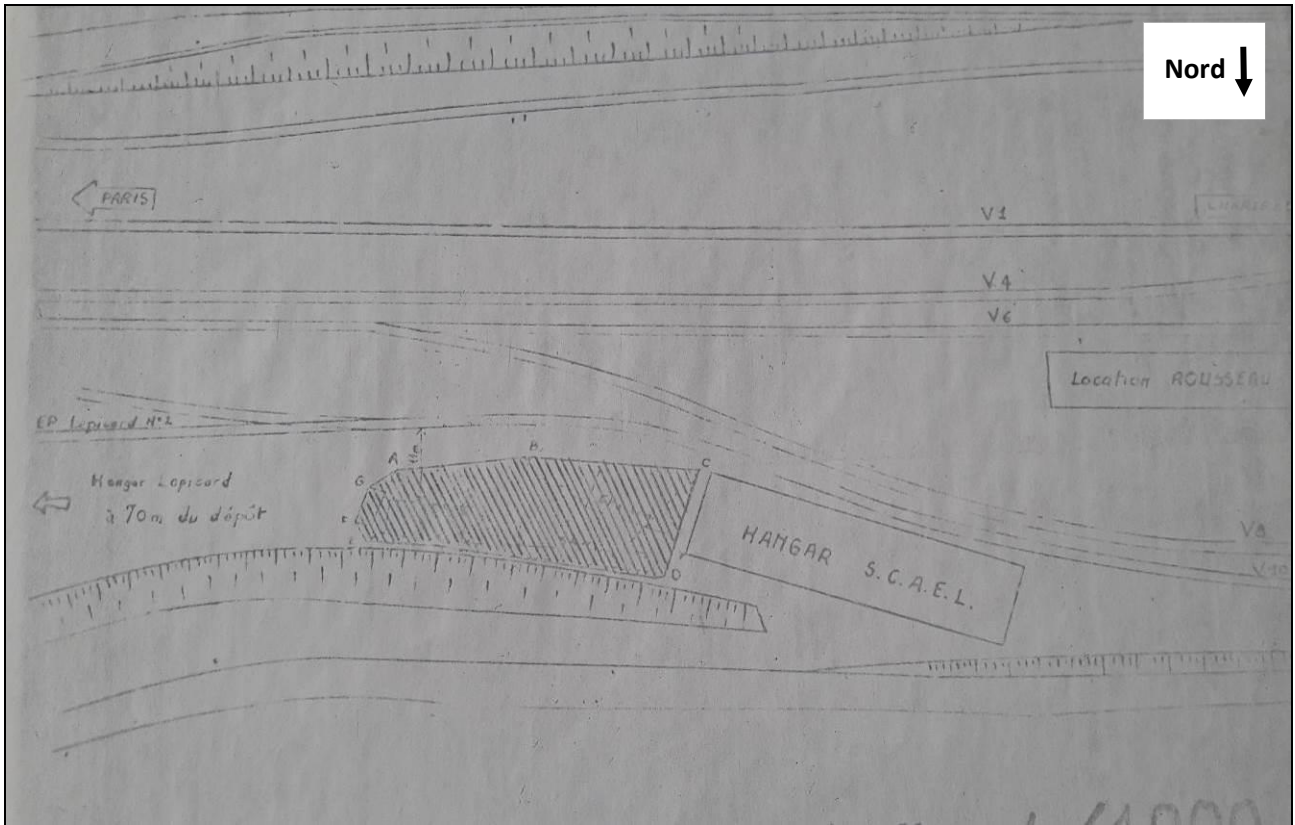


Figure 24 : Emprise des stockages



Cuve aérienne



Vue du site

Figure 25 : Reportage photographique – Etablissements HOUSSU



## VI.7. Site 6 : Gare de Pont sous Gallardon

L'ancienne gare de Pont-sous-Gallardon est aujourd'hui désaffectée. Elle desservait les lignes Limours-Chartres et Auneau-Maintenon entre 1900 et 1996 avec un transport de voyageurs jusque dans les années 50 puis transports de marchandises uniquement (entre 1939 et 1996).

L'ancienne gare est devenue une maison d'habitation tandis que le hall de gare accueille des expositions. Dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire, les communes d'Ymeray et de Bailleau ont racheté la plupart des terrains bordant les voies de chemin de fer, aujourd'hui non utilisées. Un vélo-rail permet notamment la valorisation des anciennes voies de chemin de fer.

Certaines parcelles appartenant toujours à la SNCF sont actuellement à l'état de friches, les remises en état des sites n'ayant pas toujours été réalisées dans les règles de l'Art. C'est notamment le cas du site de l'entreprise SABLEM et HOUSSU.

D'autres terrains abritent des bâtiments exploités par la SCAEL (société coopérative d'Eure-et-Loir), toujours en activité.

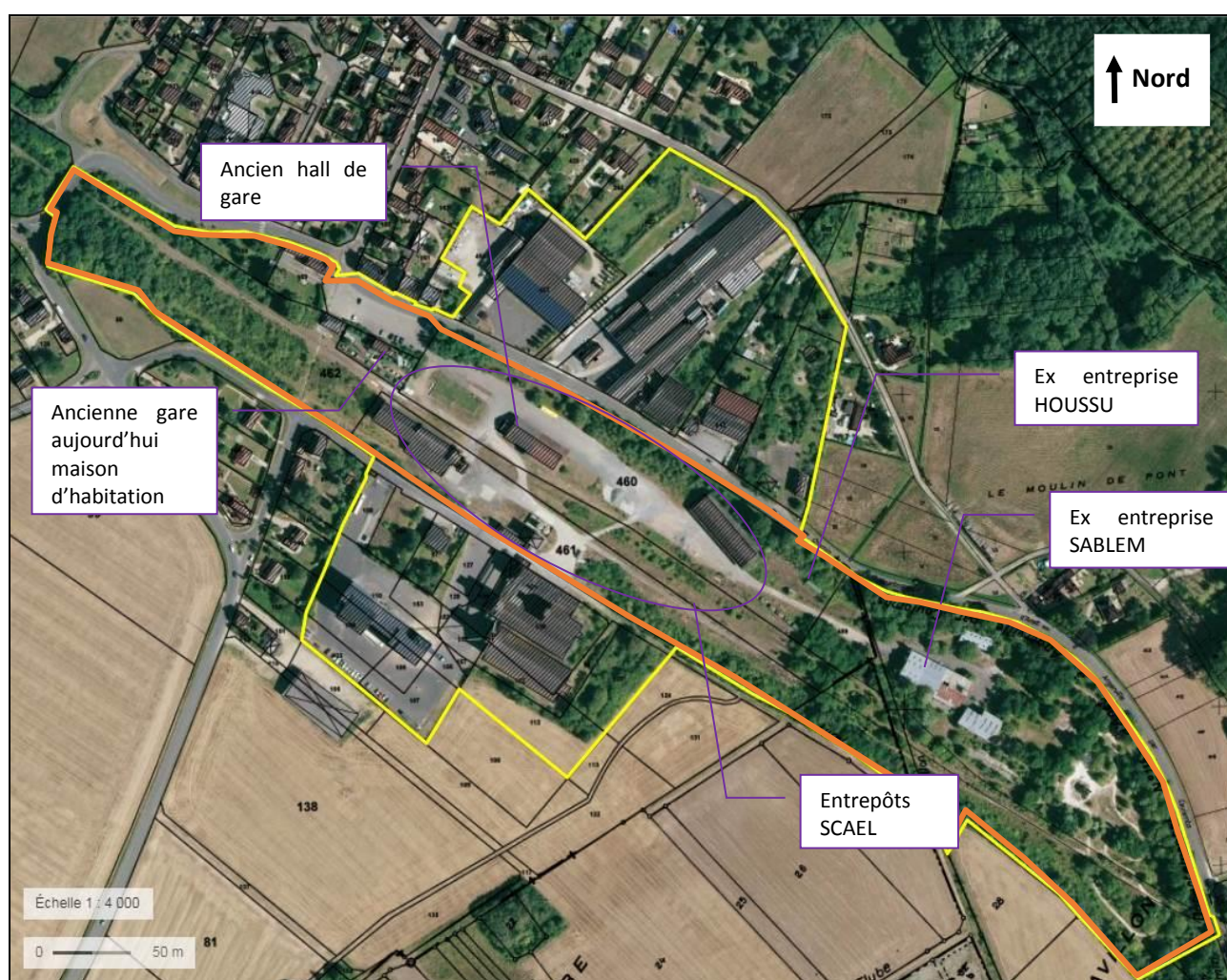


Figure 26 : Emprise de l'ancienne gare

**Figure 27 : Reportage photographique – Ancienne gare**



**Ancienne gare**



**Anciennes voies de chemin de fer**

Une étude historique et documentaire a été réalisée en 2010 pour la société ADYAL Grand Compte par l'entreprise REAG France – Département ECOMAG afin de localiser les éventuelles sources de pollution dans le cadre de la cession de certains terrains de l'ancienne gare de Pont sous Gallardon aux communes d'Ymeray et Bailleau-Armenonville.

Cette étude met en évidence l'exploitation de parties du site étudié par les sociétés SCAEL et HOUSSU (voir chapitres VI.6 et VI.8 du présent rapport).

## VI.8. Site 7 : Société Coopérative agricole d'Eure et Loir

La Société Coopérative Agricole d'Eure-et-Loir exploite plusieurs bâtiments autour du site de l'ancienne gare et est propriétaire des parcelles 112, 122, 123, 95, 130, 155, 152, 128, 129, 127, 153 et 67 ainsi qu'une partie de la parcelle 461.

Les stockages suivants sont recensés :

- 2 cuves à fuel enterrées et inertées (caractéristiques non connues) ;
- 2 citernes d'azote liquide 390 de 100 000 litres sur rétention de 200 000 litres
- Des entrepôts de stockage du grain ;
- Un ancien laboratoire ;
- Des silos de stockage d'engrais, sur dalle béton.

Aucun forage n'est recensé.

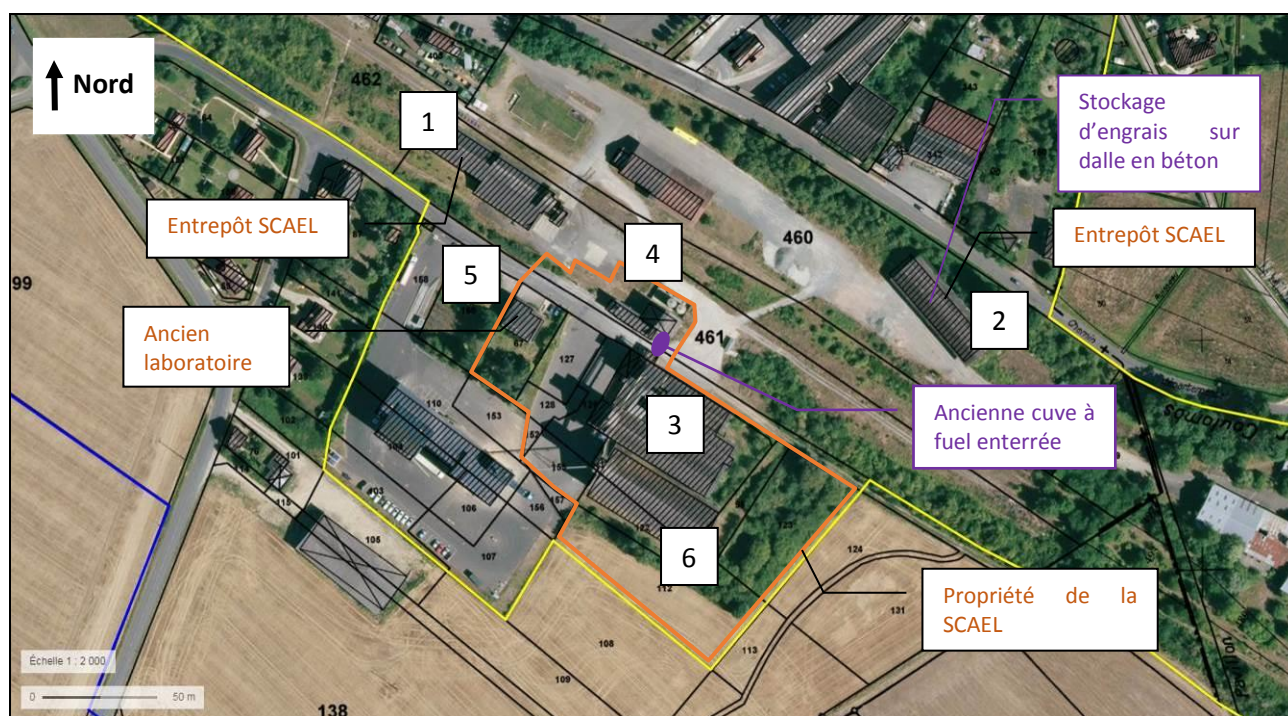


Figure 28 : Emprise occupée par la SCAEL



**Entrepôts de la SCAEL (bâtiment 1)**



**Silos (bâtiment 3)**



**Silos (bâtiment 3)**



**Anciens laboratoires (bâtiment 5)**



**Entrepôts (bâtiment 2)**



**Bureaux (bâtiment 4)**



**Entrepôts (azote liquide) et bureaux (bâtiment 4)**

**Figure 29 : Reportage photographique – SCAEL**

## VI.9. Site 8 : Société SABLEM

Le site a été occupé par la société SABLEM (puis SIFRACO) pour une activité d'exploitation de sables blancs en provenance des carrières locales sur les parcelles 489 à 491, propriété de la SNCF. Mme La Maire d'Ymeray et la préfecture ont été consultées sur ce dossier. Les informations recueillies sont présentées ci-après.

Il a été retrouvé en préfecture un arrêté préfectoral en date du 28/04/1978 autorisant l'exploitation d'un réservoir aérien de 60 m<sup>3</sup> et d'un réservoir enterré de 25 m<sup>3</sup>. La société a cessé son activité dans les années 2000 et le site est actuellement en friche. La remise en état du site semble avoir été partielle. Notamment, la présence de sable blanc très volatile en grande quantité est toujours signalée sur le site.

Des bâtiments ont récemment été déconstruits (problématique amiante). Les bâtiments restant présentent également de l'amiante. Un incendie aurait eu lieu sur le site (source : étude historique et documentaire ADYAL 2010 de juillet 2010 sur l'ancien site de la gare).

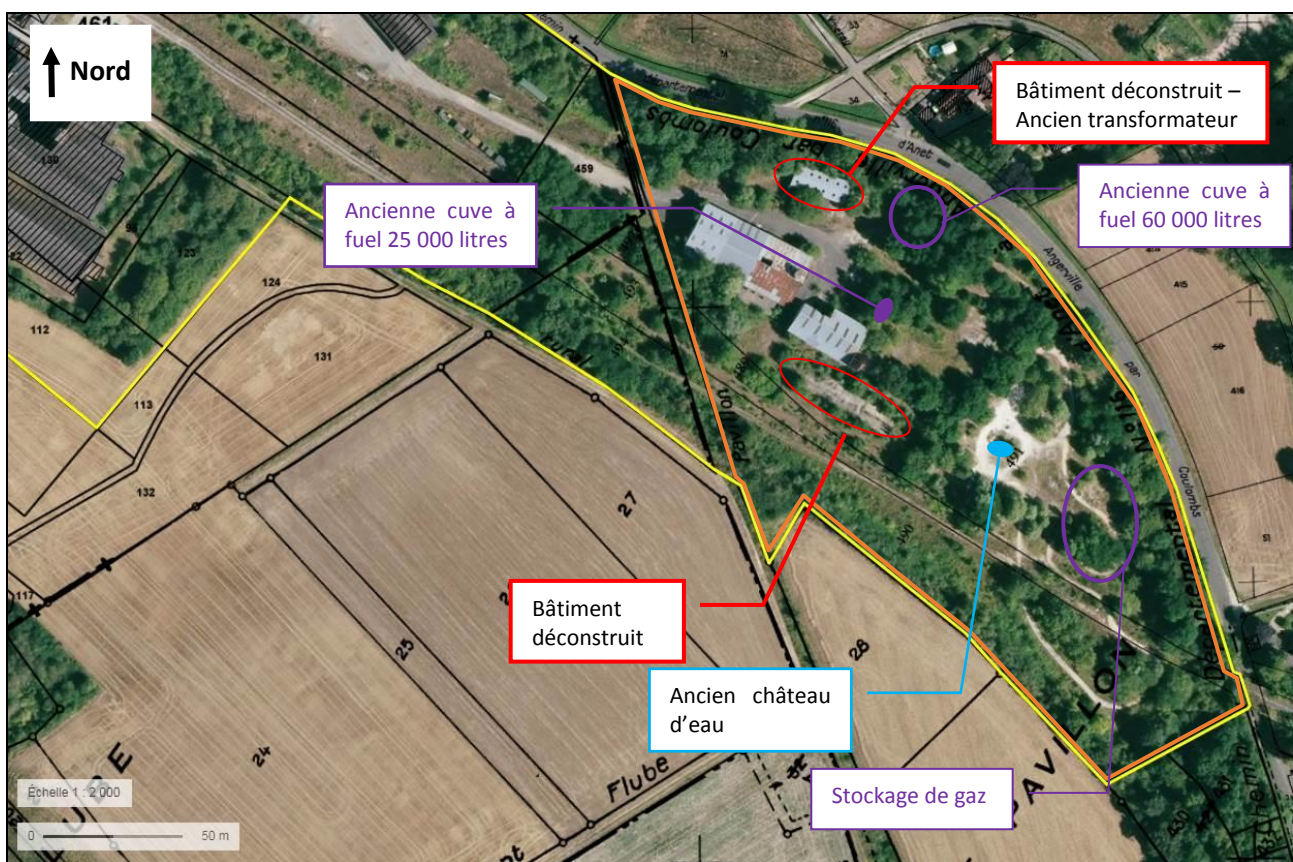


Figure 30 : Emprise occupée par la SABLEM

Figure 31 : Emprise de la société SABLEM

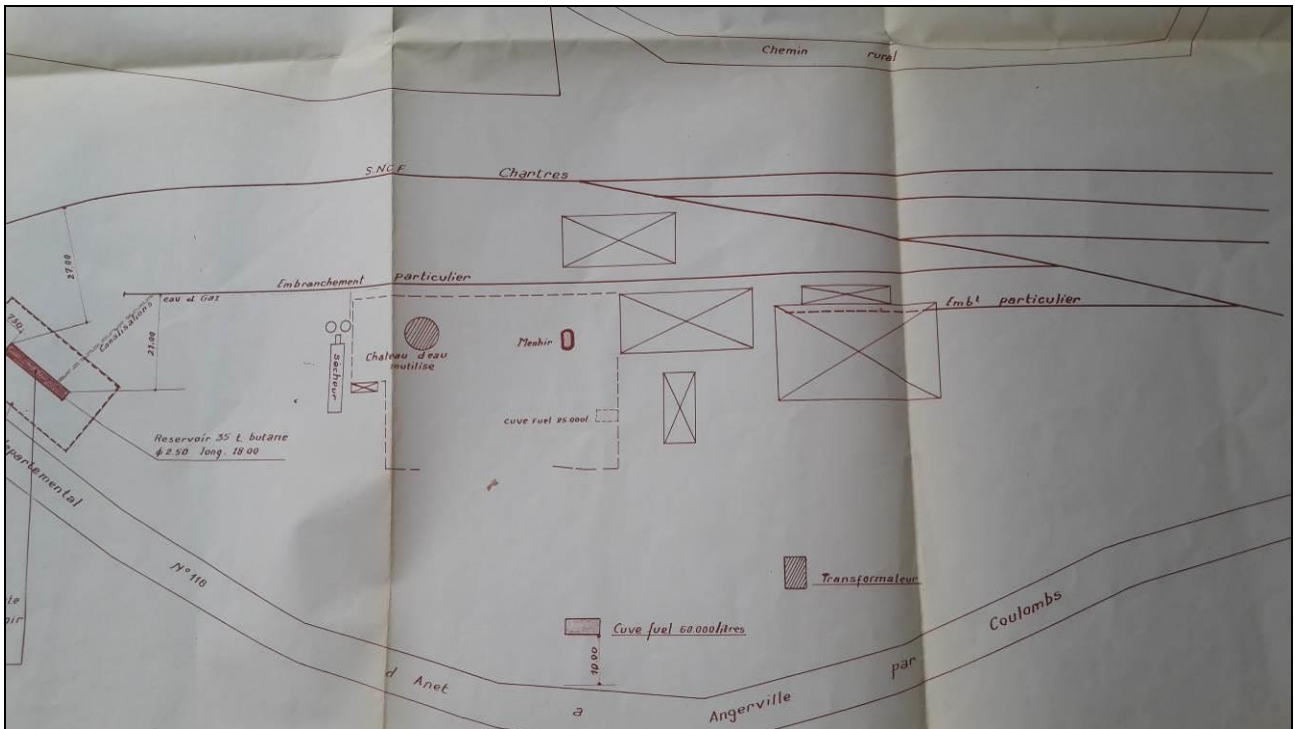


Figure 32 : Plan des installations de la SABLEM (source : Préfecture 28 – Août 2017)

Figure 33 : Reportage photographique



Vue sur la parcelle 491

## VI.10. Site 9 : AXIANE MEUNERIE

Le site AXIANE MEUNERIE a été visité le 2 août 2017 et le dossier préfectoral consulté. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication et commercialisation de farines.

Le site est classé ICPE et soumis à autorisation à ce titre.

Plusieurs installations potentiellement polluantes ont été relevées lors de la consultation des plans sur site :

- Gestion des eaux pluviales : deux séparateurs à hydrocarbures filtrent les eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel (déboureur-déshuileur) ;
- Gestion des eaux usées (sanitaires du site) : les eaux sont collectées dans une fosse septique de 4 m<sup>3</sup> vidangée tous les ans, puis filtrées (filtre à sable de 30 m<sup>3</sup>) avant rejet au milieu naturel.

À noter que ces installations ont été refaites à neuf début 2011.

D'après le plan de recollement consulté, l'exutoire au sud du site est le ruisseau de Pont. L'exutoire au nord du site est le réseau collectif.

Aucun stockage d'hydrocarbures, de produits phytosanitaires n'a été relevé. Le site ne possède pas de forage.

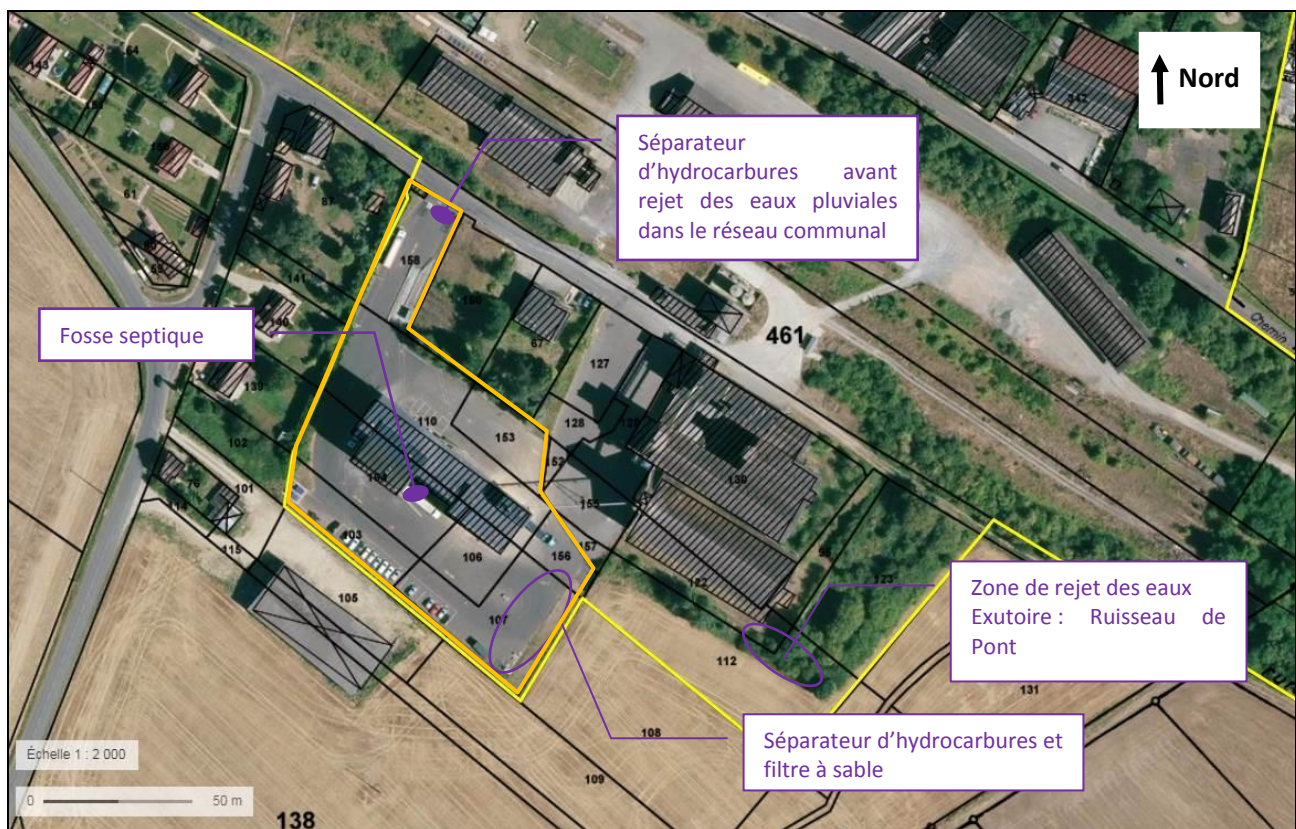


Figure 34 : Emprise de l'entreprise AXIANE MEUNERIE



**AXIANE Meunerie**



**Partie sud du site**



**Partie sud – Assainissement sous voirie (non visible)**

**Figure 35 : Reportage photographique – AXIANE MEUNERIE**



## VII. RECENSEMENT DES FORAGES DANS LA ZONE ELOIGNEE (RAYON DE 3 KM AUTOUR DU FORAGE DU MONT FLUBE)

---

Les puits et forages ont été recherchés dans les zone d'étude et jusqu'à 3 km autour du captage AEP. Leur localisation est présentée en Figure 36 et leurs caractéristiques présentées dans le Tableau 3.



Tableau 3 : Recensement des forages BSS dans un rayon de 3 km

Identifiant	Référence BSS	Distance au forage (en m)	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Adresse	Nature	Profondeur (en m/sol)	Altitude (en mNGF)	Etat de l'ouvrage	Usage
BSS000TVFV	02553X0085/F1	21 m au Nord-Ouest	602723	6824460	MONT FLUBE PARCELLE ZB N°254	FORAGE	51	126	CIMENTATION-ANNULAIRE,MESURE,TUBE-METAL.	Forage d'essai Montflube
BSS000TVCU	02553X0012/PF	700 m au Nord-Est	603074	6825037	BOURG DE PONT - USINE	PUITS-COMPLEXE	61	115	ACCES,EXPLOITE,MESURE,POMPE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.
BSS000TVFN	02553X0078/PZ2	710 m au Nord-Est	603192	6824968	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE	6	115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFR	02553X0081/PZ5	710 m au Nord-Est	603198	6824963	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE	6	115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFS	02553X0082/PZP1	710 m au Nord-Est	603197	6824965	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE		115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFQ	02553X0080/PZ4	710 m au Nord-Est	603196	6824966	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE	6	115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFT	02553X0083/PZP2	712 m au Nord-Est	603198	6824966	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE	15	115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFM	02553X0077/PZ1	712 m au Nord-Est	603199	6824966	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE	6	115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFP	02553X0079/PZ3	716 m au Nord-Est	603198	6824972	SHELL DIRECT	PIEZOMETRE	6	115	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVCS	02553X0010/F17	750 m au Nord-Est	603455	6824634	F17 - VOIE FERREE	FORAGE	16	113	REMBLAI.	VOIE-FERREE.
BSS000TVCK	02553X0051/F1	978 m au Nord-Ouest	602286	6825293	PONT SOUS GALLARDON- D116	FORAGE	40	128	TUBE-PLASTIQUE.	EAU-INDIVIDUELLE.
BSS000TVCR	02553X0009/P	1034 m au Nord-Ouest	602327	6825373	VOIE FERREE - PN 18	PUITS	19	119	REMBLAI.	-
BSS000TVXR	02557X0034/P	1312 m au Sud-Est	603995	6824055	BOURG	PUITS	11	123	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVCQ	02553X0008/P	1350 m au Nord-Est	604070	6824629	PN 17	PUITS	8	119	REMBLAI.	VOIE-FERREE.
BSS000TVDP	02553X0031/P	1366 m au Nord-Ouest	601958	6825546	BAILLOLET	PUITS	10	121	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE,PAROI-PIERRE.	-
BSS000TVDT	02553X0035/S	1430 m au Nord-Est	603498	6825633	LAVOIR	SOURCE	1	115	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVXS	02557X0035/P	1508 m au Sud-Ouest	601844	6823207	PAMPOL	PUITS	17	140	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVDJ	02553X0026/P	1524 m au Nord-Ouest	601456	6825250	Pont au Sud voie ferrée - ancien PN	PUITS	20	130	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE,PAROI-PIERRE.	-
BSS000TVXZ	02557X0042/FAEP	1604 m au Sud-Ouest	601958	6823022	PAMPOL	FORAGE	40	143	ACCES,MESURE,EXPLOITE.	EAU-COLLECTIVE,AEP.
BSS000TVCV	02553X0013/F	1638 m au Nord-Est	603545	6825848	Bourg	FORAGE	67	115	ACCES,EXPLOITE,MESURE,POMPE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE.
BSS000TVXB	02553X0043/F	1646 m au Nord-Est	603545	6825858	NO 2	FORAGE	30	115	ACCES,EXPLOITE,MESURE,POMPE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE,EAU-SERVICE-PUBLIC.
BSS000TVXQ	02557X0033/PFAEP	1724 m au Sud-Est	604374	6823887	LA CROIX BLANCHE AE 266	FORAGE	50	130	ACCES,EXPLOITE,MESURE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE,AEP.
BSS000TVDN	02553X0030/P	1736 m au Nord-Ouest	602262	6826093	LE MENIL	PUITS	6	115	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE,PAROI-PIERRE.	-
BSS000TVXV	02557X0038/P	1742 m au Sud-Ouest	601139	6823728	CHAMPGARNIER	PUITS	31	150	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVED	02553X0045/FAEP	1814 m au Nord-Est	603761	6825921	LE CHAMP DE TIR (LA GARGUILLE)	FORAGE	50	135	ACCES,MESURE,POMPE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE,EAU-SERVICE-PUBLIC,AEP.
BSS000TVCY	02553X0016/P	1856 m au Nord-Ouest	601076	6825253	PN 11	PUITS	26	136	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE,PAROI-PIERRE.	-
BSS000TVFK	02553X0075/PZ1	2052 m au Nord-Ouest	602580	6826470	MTH - USINE 1	PIEZOMETRE	50	151	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVXM	02557X0030/F	2136 m au Sud-Est	603372	6822385	STE CHERON DU CHEMIN	FORAGE	25	156	ACCES,EXPLOITE,MESURE,POMPE,PRELEV.	EAU-COLLECTIVE,AEP.
BSS000TVFL	02553X0076/PZ2	2172 m au Nord-Ouest	602613	6826592	MTH - USINE 1	PIEZOMETRE	50	151	EXPLOITE,PRELEV.	PIEZOMETRE,QUALITE-EAU.
BSS000TVFB	02553X0067/S3	2206 m au Nord-Ouest	601245	6826051		FORAGE	30	110	REBOUCHE,MESURE,PRELEV.	-
BSS000TVFA	02553X0066/FE1	2212 m au Nord-Ouest	601239	6826052	LES HAUTS PRES	FORAGE	30	110	REBOUCHE,MESURE.	-
BSS000TVYE	02557X0047/F	2340 m au Sud-Est	603461	6822200	ST CHERON DU CHEMIN, 2 RTE NATIONALE 10	FORAGE	60	154	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.
BSS000TVCA	02558X0086/S2	2404 m au Sud-Est	605045	6823754	LES BORDES ZD 262	FORAGE	41	115		-
BSS000TVXL	02557X0029/P	2412 m au Sud-Est	603651	6822193	STE CHERON DU CHEMIN	PUITS	27	153	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVCT	02553X0011/PFAEP	2432 m au Nord-Ouest	600937	6826062	BAILLEAU-SOUS-GALLARDON	FORAGE	55	125	ACCES,EXPLOITE,MESURE,POMPE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE,AEP.
BSS000TVCC	02558X0088/FE3	2590 m au Sud-Est	605288	6823982	MONT GRAND ZD50	FORAGE	34	120	TUBE-METAL,MESURE,PRELEV.	-
BSS000TVWL	02557X0005/FAEP	2622 m au Sud-Ouest	601154	6822334	LE MOULIN DE SAINT-MARTIN	FORAGE	67	150	ACCES,EXPLOITE,MESURE,POMPE,PRELEV,TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE,AEP.
BSS000TVCM	02558X0097/FAEP	2716 m au Sud-Est	605414	6823969	MONTGRAND PARCELLE AM-50	FORAGE	37	119	MESURE,PRELEV,EXPLOITE,TUBE-METAL.	AEP.
BSS000TVJV	02554X1018/PAEP	2768 m au Nord-Est	605384	6825232	MONTLOUET LA POIVRETTE RESERVOIR	PUITS	6	115	ACCES,EXPLOITE,MESURE,PAROI-BETON,POMPE,PRELEV.	EAU-COLLECTIVE,AEP.
BSS000TVDQ	02553X0032/P	2824 m au Nord-Ouest	599922	6824662	LES BORDES PN	PUITS	35	150	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE,PAROI-PIERRE.	-
BSS000TVDR	02553X0033/P	2836 m au Sud-Ouest	599900	6824412	LES BORDES FERME	PUITS	52	153	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE,PAROI-PIERRE.	-
BSS000TVJL	02554X1009/P	2850 m au Nord-Est	605547	6824892	PN 14	PUITS	14	127	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVYH	02557X0050/F	2874 m au Sud-Est	604073	6821880	SAINTE-CHERON-DU-CHEMIN	FORAGE	51	145	TUBE-METAL,MESURE,EXPLOITE.	EAU-ASPERSION,EAU-AGRI-COLE.
BSS000TVAQ	02558X0052/P	2898 m au Sud-Est	605257	6822995	MAIRIE	PUITS	20	130	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-
BSS000TVXT	02557X0036/P	2998 m au Sud-Ouest	600776	6822156	BOURG	PUITS	23	150	ACCES,MESURE,NON-EXPLOITE.	-

## VIII. PRESENTATION DES ISOCHRONES DE TRANSFERT

La réalisation du captage du Mont Flube a permis la mise à jour des isochrones de transfert, déterminées en 2007 lors de la réalisation du forage d'essai.

### VIII.1. Piézométrie de la nappe de la Craie

La carte piézométrique de la nappe de la Craie a été recherchée afin de déterminer le gradient hydraulique. Seule la carte des basses eaux 1994 réalisée par le conseil départemental d'Eure et Loir couvre la zone d'étude. Elle est présentée ci-après.

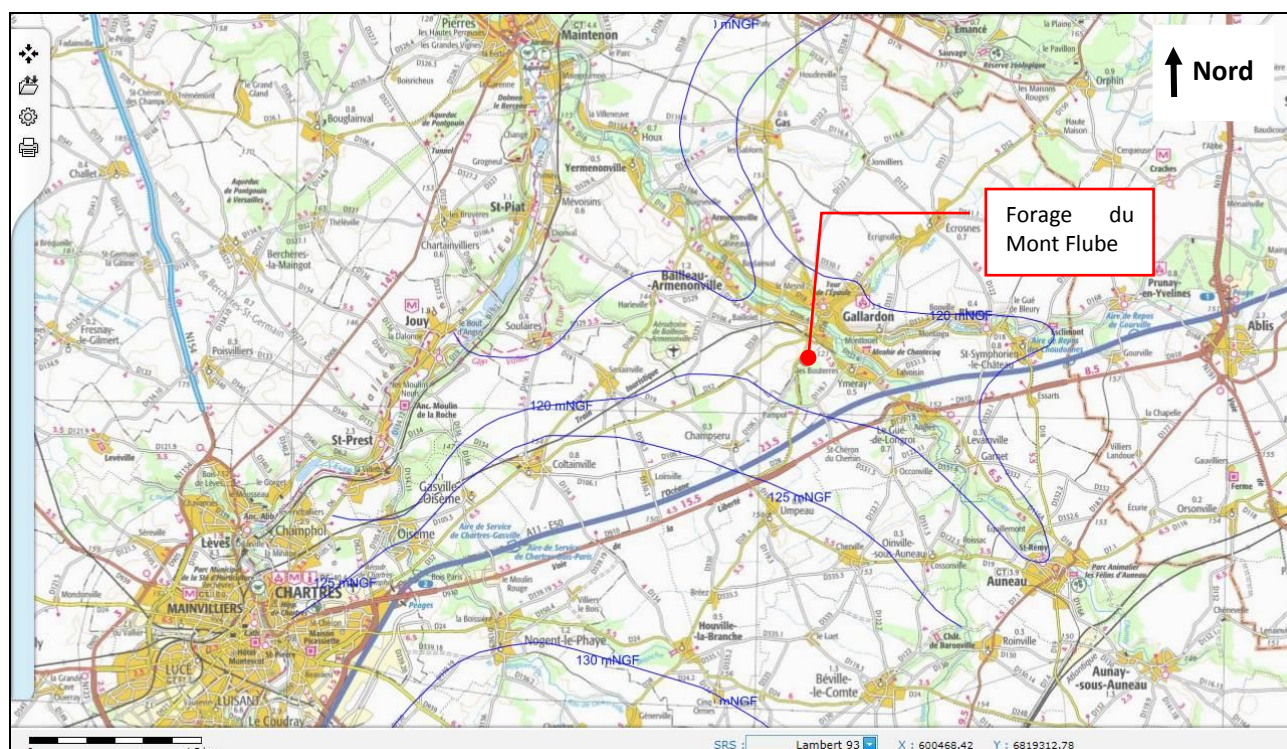


Figure 37 : Piézométrie de la nappe de la Craie (Basses Eaux 1994) – (Source : CD28)

Par ailleurs, une carte piézométrique a été réalisée par le bureau d'étude TELOSIA lors de la réalisation du forage d'essai. Cette dernière carte a été utilisée pour le calage des isochrones. Elle est cohérente avec la cartographie de 1994.

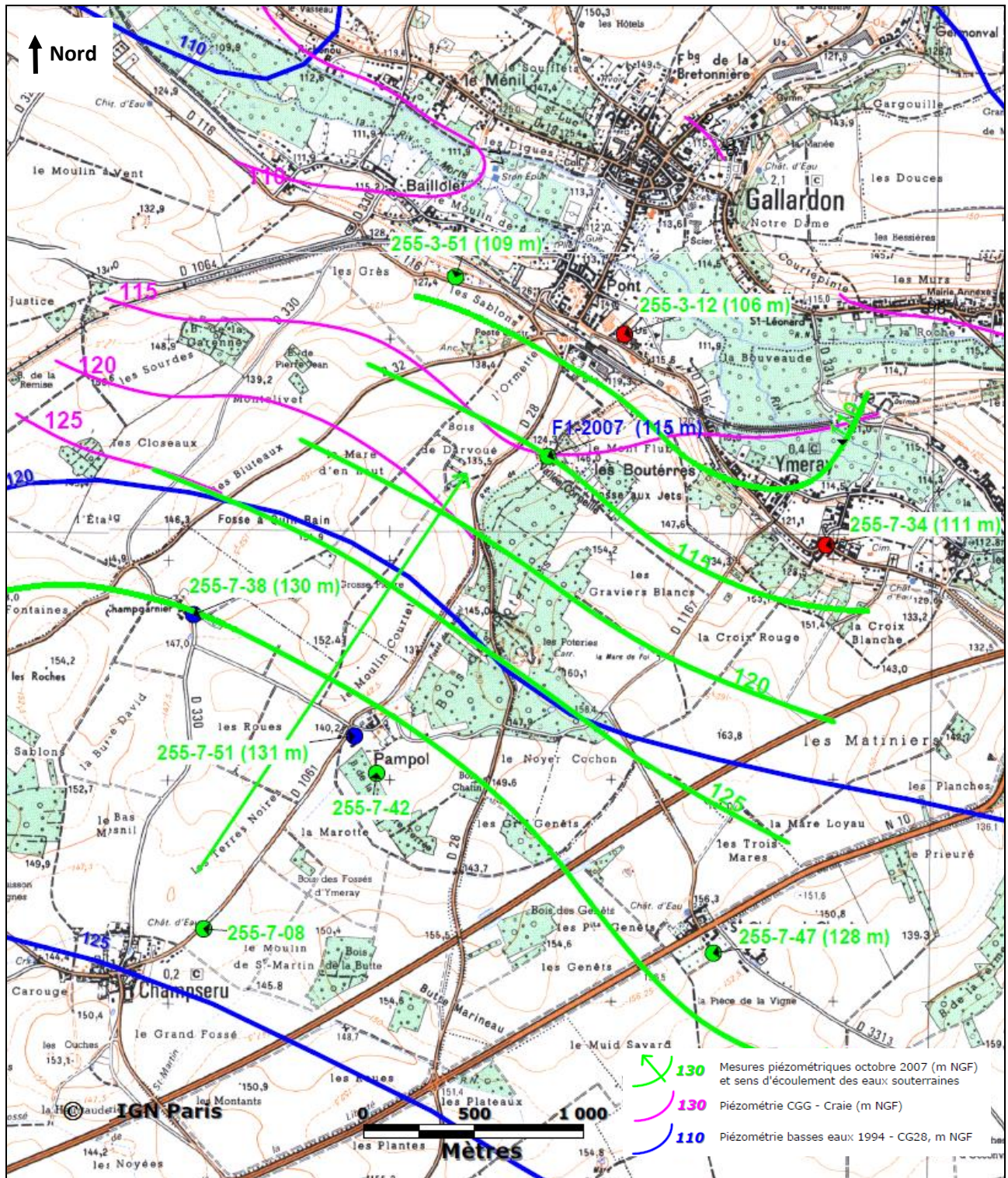


Figure 38 : Piézométrie de la nappe de la Craie réalisée en 2007 par Télusia

## VIII.2. Paramètres hydrodynamiques de la nappe

Le pompage de longue durée réalisé en octobre 2017 a permis de déterminer les paramètres hydrodynamiques de la nappe. Ces paramètres, présentés dans le rapport de fin de travaux de l'ouvrage, sont rappelés ci-après :

- $T = 3,9.10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$  (donnée issue de l'interprétation sur le piézomètre) ;
- $S = 8,1.10^{-6}$ . Cette valeur non cohérente n'a pas été retenue et la valeur de  $5.10^{-3}$  a été fixée d'après les données bibliographiques disponibles sur le secteur.

## VIII.3. Rayon fictif

Le rayon d'action du forage a été calculé pour 72h de pompage à partir de l'équation suivante :

$$R = 1,5 \sqrt{(T t/s)}$$

Avec les paramètres suivants :

- Transmissivité :  $3,9.10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$  (interprétation de l'essai de longue durée) ;
- $t$  : temps de pompage de 72h
- $S$  : Coefficient d'emmagasinement :  $5.10^{-3}$ .

Le rayon fictif au bout de 72h de pompage est de 213 mètres.

## VIII.4. Incidence à long terme du pompage

Afin d'appréhender l'impact du prélèvement envisagé sur les ouvrages situés à proximité du projet, une simulation hydrodynamique basée sur les hypothèses de Theis a été réalisée.

Le tableau suivant présente les rabattements complémentaires générés par le prélèvement envisagé sur des ouvrages fictifs respectivement situés à 100, 250, 500, 1 000, 2 500 m du forage. Au-delà de 1000 mètres, le rabattement est nul.

**Tableau 4 : Estimations des incidences liées aux prélèvements envisagés pour le captage du Mont Flube (146 000 m<sup>3</sup>/an soit 17 m<sup>3</sup>/h)**

Distance au site (m)	1 mois	2 mois	4 mois	6 mois
	Rabattement			
100	3,67	4,34	5,01	5,40
250	1,91	2,58	3,24	3,63
500	0,58	1,24	1,91	2,30
700	nul	0,60	1,26	1,65
1000	nul	nul	0,58	0,97
2500	nul	nul	nul	nul

Pour rappel, le forage le plus proche du captage du Mont Flube est le forage BSS0000TVCU, d'une profondeur de 61 m, situé à 700 m au nord-est du forage du Mont Flube et exploité pour un usage agricole. Il convient de rappeler que ce calcul est sécuritaire puisque le forage ne fonctionnera pas 24h/24 mais probablement une dizaine d'heures par jour.

## VIII.5. Tracé des isochrones de transfert

La zone d'appel ainsi que les isochrones ont été calculées à partir de la formule de Wyssling sur la base du prélèvement envisagé de 146 000 m<sup>3</sup> (fonctionnement du forage à un débit de 35 m<sup>3</sup>/h, 11,4 h par jour, 365 jours/an). En pointe, le prélèvement pourrait être porté à 800 m<sup>3</sup>/jour (pompage de 20h/jour).

La méthode de Wyssling permet de calculer directement la durée d'écoulement des eaux souterraines à partir d'un point quelconque situé sur l'axe d'écoulement jusqu'au captage et donc permet de délimiter la zone d'appel du captage (zone dans laquelle l'eau est captée) et les isochrones (ligne de contour d'égal temps de transfert au captage). Cette méthode permet seulement de réaliser une approximation car elle suppose un milieu homogène et isotrope.

Les paramètres de la nappe de la Craie, retenus pour ce calcul, sont les suivants :


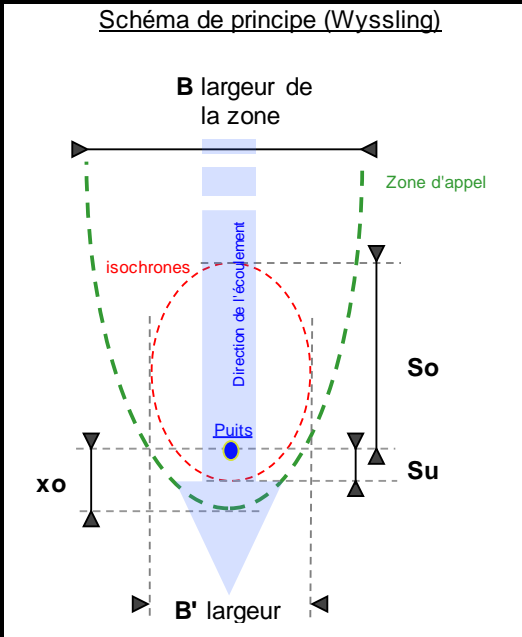
- Transmissivité :  $3,9 \cdot 10^{-4}$  m<sup>2</sup>/s (interprétation de l'essai de longue durée) ;
- Porosité : 2 % sur la partie productive soit 24 m (issu du rapport de TELOSIA de 2007) ;
- Épaisseur captée : 24 m (hauteur crépinée) ;
- Gradient hydraulique : 1,1 % (issu du rapport de TELOSIA de 2007).

Le forage fonctionnera selon les caractéristiques suivantes :

- Débit horaire : 35 m<sup>3</sup>/h.
- Débit fictif : 17 m<sup>3</sup>/h.

**Le débit fictif retenu pour le calcul des isochrones (volume annuel estimé à 146 000 m<sup>3</sup>) est de 17 m<sup>3</sup>/h.**

Tableau 5 : Calcul des isochrones de transfert

 <h2 style="text-align: center;">Détermination des Isochrones (Forage de Montflube) - Ymeray</h2>																									
(méthode de Wyssling)																									
<u>HYPOTHESES DE CALCUL RETENUES</u>																									
avec :																									
<b>T</b> la transmissivité ( m <sup>2</sup> /s )	<b>3,90E-04</b>																								
<b>i</b> le gradient hydraulique ( % )	<b>1,1</b>																								
<b>b</b> l'épaisseur de l'aquifère capté ( m )	<b>24</b>																								
<b>K</b> la Porosité ( % )	<b>2</b>																								
<b>Q</b> : débit fictif ( m <sup>3</sup> /h )	<b>17</b>																								
<u>Calcul des dimensions de la zone d'appel</u>																									
soit :																									
<b>B</b> la largeur du front d'appel ( mètres )	<b>1100,8</b>																								
<b>Xo</b> le rayon d'appel ( mètres )	<b>175,2</b>																								
<b>B'</b> la largeur du front d'appel à hauteur du captage ( mètres )	<b>550,4</b>																								
<u>Calcul des isochrones</u>																									
soit :																									
<b>So</b>	: Distance en amont du captage depuis le forage jusqu'à la distance correspondant au temps t souhaité ( m ).																								
<b>Su</b>	: Distance en aval du captage, sur l'axe d'écoulement , depuis le forage jusqu'à la distance correspondant au temps souhaité ( m ).																								
<b>Débit de prélèvement</b>	<b>17</b> ( m <sup>3</sup> /h )																								
Dimension des isochrones																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="color: red;"><u>So</u></th> <th style="color: red;"><u>Su</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Isochrone 1 jour</td> <td style="color: red;">16,8</td> <td style="color: red;">16,1</td> </tr> <tr> <td>Isochrone 7 jours</td> <td style="color: red;">46,3</td> <td style="color: red;">46,3</td> </tr> <tr> <td>Isochrone 30 jours</td> <td style="color: red;">102,4</td> <td style="color: red;">79,3</td> </tr> <tr> <td>Isochrone 50 jours</td> <td style="color: red;">137,2</td> <td style="color: red;">98,6</td> </tr> <tr> <td>Isochrone 100 jours</td> <td style="color: red;">207,6</td> <td style="color: red;">130,3</td> </tr> <tr> <td>Isochrone 200 jours</td> <td style="color: red;">322,3</td> <td style="color: red;">167,9</td> </tr> <tr> <td>Isochrone 365 jours</td> <td style="color: red;">485,3</td> <td style="color: red;">175,2</td> </tr> </tbody> </table>		<u>So</u>	<u>Su</u>	Isochrone 1 jour	16,8	16,1	Isochrone 7 jours	46,3	46,3	Isochrone 30 jours	102,4	79,3	Isochrone 50 jours	137,2	98,6	Isochrone 100 jours	207,6	130,3	Isochrone 200 jours	322,3	167,9	Isochrone 365 jours	485,3	175,2
	<u>So</u>	<u>Su</u>																							
Isochrone 1 jour	16,8	16,1																							
Isochrone 7 jours	46,3	46,3																							
Isochrone 30 jours	102,4	79,3																							
Isochrone 50 jours	137,2	98,6																							
Isochrone 100 jours	207,6	130,3																							
Isochrone 200 jours	322,3	167,9																							
Isochrone 365 jours	485,3	175,2																							
																									





## ANNEXES

Annexe 1 :  
Courrier envoyé aux propriétaires des parcelles agricoles de la  
zone d'étude rapprochée



Épernon, le 25 juillet 2017

**Portes Euréliennes  
d'Ile-de-France**  
communauté de communes

Affaire suivie par : Christelle COURTEILLE  
Service eau et Assainissement  
[eau.spanc@porteseureliennesidf.fr](mailto:eau.spanc@porteseureliennesidf.fr)  
09.64.42.73.13

N/Réf : SL/VM/CC-340

Objet : Protection du futur captage d'alimentation en eau potable de Montflube  
Parcelle cadastrale : ZE 53

Madame, Mons

Conformément à la réglementation, les captages d'eaux destinées à la consommation humaine doivent être protégés par la mise en place de périmètres de protection. Ces périmètres ont pour objectifs d'éviter les pollutions liées aux activités humaines usuelles et de réduire les risques de pollution accidentelle qui pourraient entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.

Dans ce cadre, nous avons décidé de protéger le futur captage de Montflube qui alimentera en partie le territoire. Pour cela, la société Utilities Performance a été mandatée pour réaliser l'étude environnementale préalable à la mise en place de ces périmètres de protection.

À ce titre, le bureau d'études Utilities Performance vous sollicite pour recenser et visiter les ouvrages d'eau souterraine (puits/forages), les stockages aériens ou enterrés (dont cuves à fuel, produits phytosanitaires, solvants etc.), les drainages et les ouvrages infiltrants (bassins d'orage ou puisard) sur une zone dont votre propriété fait partie.

Si les parcelles vous appartenant recensées dans la zone d'étude jointe, présentent l'une de ces installations, nous vous remercions de bien vouloir en informer l'ingénieur en charge du dossier à l'adresse suivante :

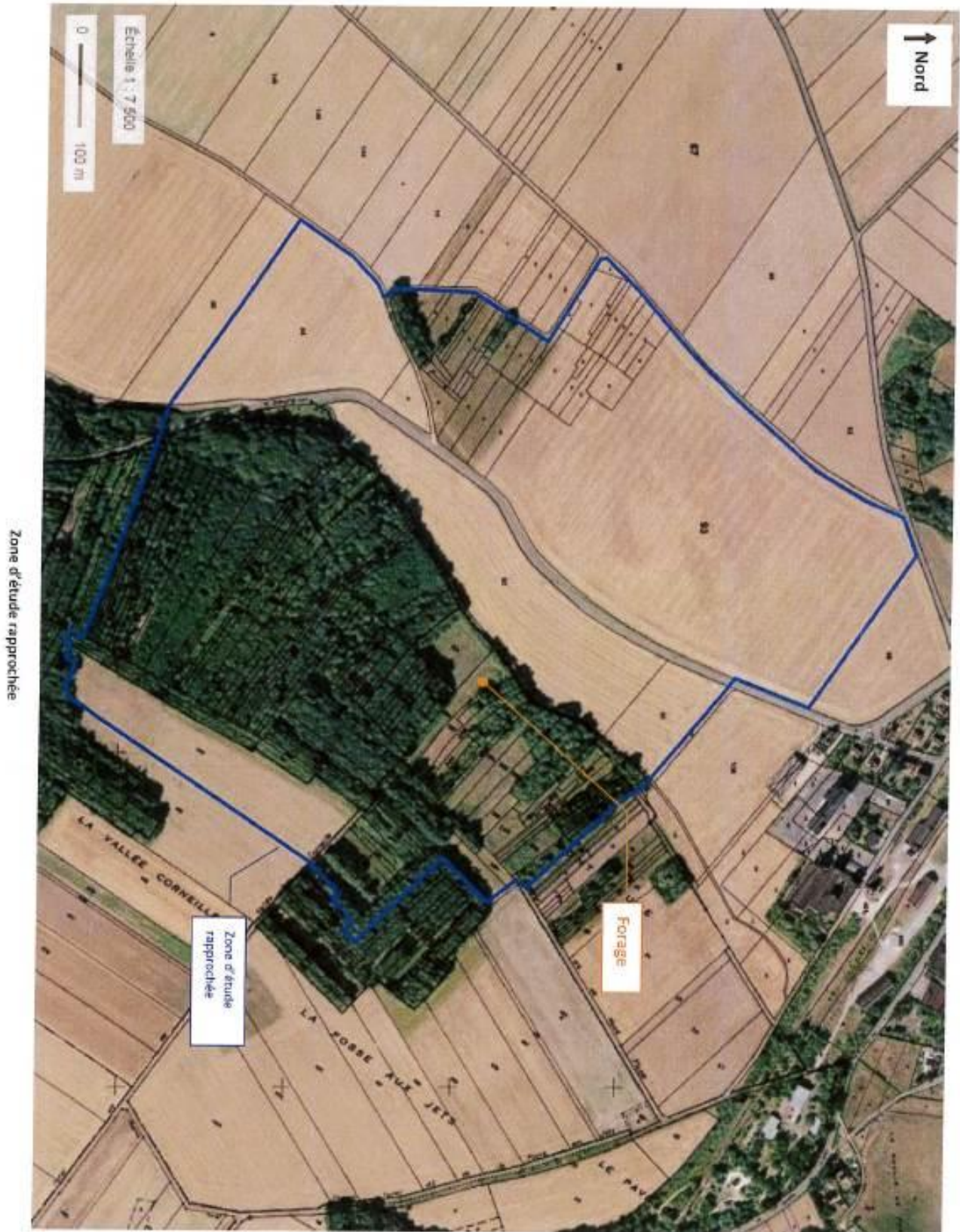
UTILITIES PERFORMANCE, à l'attention de Mme Camille MENARD,  
26, rue du Pont Cotelle - 45 000 ORLEANS  
Mail : [c.menard@utilities-performance.com](mailto:c.menard@utilities-performance.com)  
Tél : 02 38 45 42 42

Une visite sera alors organisée afin de relever les caractéristiques de l'installation. Nous vous remercions par avance pour votre aide et comptons sur vous pour répondre au bureau d'études Utilities Performance.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un contrôle des installations. Cette enquête réalisée pour la communauté de communes est simplement destinée à recenser et déterminer l'ensemble des risques présents à proximité de la ressource en eau du captage de Montflube à partir de laquelle l'eau potable sera distribuée à vos robinets.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente,  
Françoise RAMOND



Annexe 2 :  
Liste des parcelles agricoles de la zone d'étude rapprochée  
(source : Cadastre.gouv – Juin 2017)

## Informations littérales relatives à 50 parcelles sur la commune : BAILLEAU-ARMENONVILLE (28).

### Références de la parcelle 000 ZE 30

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 30
Contenance cadastrale	3 348 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

### Références de la parcelle 000 ZE 28

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 28
Contenance cadastrale	1 025 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

### Références de la parcelle 000 ZE 18

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 18
Contenance cadastrale	321 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

### Références de la parcelle 000 ZE 43

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 43
Contenance cadastrale	270 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

### Références de la parcelle 000 ZE 44

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 44
Contenance cadastrale	232 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

### Références de la parcelle 000 ZE 23

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 23
Contenance cadastrale	1 249 mètres carrés

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE
---------	--

**Références de la parcelle 000 ZE 50**

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 50
Contenance cadastrale	262 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

**Références de la parcelle 000 ZE 137**

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 137
Contenance cadastrale	907 mètres carrés
Adresse	LE RUISSEAU DE PONT 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

**Références de la parcelle 000 ZE 32**

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 32
Contenance cadastrale	563 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

**Références de la parcelle 000 ZE 94**

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 94
Contenance cadastrale	3 021 mètres carrés
Adresse	L ORMETTE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

**Références de la parcelle 000 ZE 46**

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 46
Contenance cadastrale	450 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

**Références de la parcelle 000 ZE 41**

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 41
-------------------------------------	-----------

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)



Contenance cadastrale	<b>478 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 84

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 84</b>
Contenance cadastrale	<b>35 060 mètres carrés</b>
Adresse	<b>RENARD 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 82

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 82</b>
Contenance cadastrale	<b>45 020 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LE RUISSEAU DE PONT 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 21

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 21</b>
Contenance cadastrale	<b>1 460 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 26

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 26</b>
Contenance cadastrale	<b>1 772 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 49

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 49</b>
Contenance cadastrale	<b>702 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 31

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 31</b>
Contenance cadastrale	<b>522 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### **Références de la parcelle 000 ZE 55**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 55</b>
Contenance cadastrale	<b>2 630 mètres carrés</b>
Adresse	<b>L ORMETTE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### **Références de la parcelle 000 ZE 33**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 33</b>
Contenance cadastrale	<b>1 315 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### **Références de la parcelle 000 ZE 52**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 52</b>
Contenance cadastrale	<b>363 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### **Références de la parcelle 000 ZE 16**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 16</b>
Contenance cadastrale	<b>480 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### **Références de la parcelle 000 ZE 35**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 35</b>
Contenance cadastrale	<b>546 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

#### Références de la parcelle 000 ZE 83

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 83
Contenance cadastrale	2 440 mètres carrés
Adresse	RENARD 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 17

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 17
Contenance cadastrale	2 718 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 48

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 48
Contenance cadastrale	540 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 54

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 54
Contenance cadastrale	1 520 mètres carrés
Adresse	L ORMETTE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 25

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 25
Contenance cadastrale	680 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 19

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 19
Contenance cadastrale	450 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

#### Références de la parcelle 000 ZE 45

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 45
Contenance cadastrale	1 720 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 39

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 39
Contenance cadastrale	1 011 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 42

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 42
Contenance cadastrale	505 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 56

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 56
Contenance cadastrale	2 710 mètres carrés
Adresse	L ORMETTE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 34

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 34
Contenance cadastrale	1 181 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 29

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 29
Contenance cadastrale	360 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

#### Références de la parcelle 000 ZE 40

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 40
Contenance cadastrale	1 634 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 134

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 134
Contenance cadastrale	99 mètres carrés
Adresse	LE RUISSEAU DE PONT 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 24

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 24
Contenance cadastrale	1 427 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 81

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 81
Contenance cadastrale	10 100 mètres carrés
Adresse	LE RUISSEAU DE PONT 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 36

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 36
Contenance cadastrale	503 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 93

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 93
Contenance cadastrale	123 609 mètres carrés
Adresse	L ORMETTE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

#### Références de la parcelle 000 ZE 51

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 51
Contenance cadastrale	595 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 47

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 47
Contenance cadastrale	1 350 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 22

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 22
Contenance cadastrale	748 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 20

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 20
Contenance cadastrale	568 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 27

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 27
Contenance cadastrale	1 265 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

#### Références de la parcelle 000 ZE 37

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZE 37
Contenance cadastrale	402 mètres carrés
Adresse	DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

#### Références de la parcelle 000 ZE 53

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 53</b>
Contenance cadastrale	<b>260 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 38

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 38</b>
Contenance cadastrale	<b>383 mètres carrés</b>
Adresse	<b>DARVOUE 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

#### Références de la parcelle 000 ZE 133

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 ZE 133</b>
Contenance cadastrale	<b>1 022 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LE RUISSEAU DE PONT 28320 BAILLEAU- ARMENONVILLE</b>

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Informations sur la feuille éditée par internet le 21/07/2017(fuseau horaire de Paris)

Annexe 3 :  
Courrier envoyé aux entreprises industrielles de la zone  
d'activités de Pont-sous-Gallardon





Épernon, le 18 juillet 2017

**Portes Euréliennes  
d'Ile-de-France**  
communauté de communes

Affaire suivie par : Violaine MICHEL  
Service Juridique  
[violaine.michel@porteseureliennesidf.fr](mailto:violaine.michel@porteseureliennesidf.fr)  
02 37 83 49 33

N/Réf : SL/VM/CC 17- 498

**Objet : Protection du futur captage d'alimentation en eau potable de Montflube**

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation, les captages d'eaux destinées à la consommation humaine doivent être protégés par la mise en place de périmètres de protection. Ces périmètres ont pour objectifs d'éviter les pollutions liées aux activités humaines usuelles et de réduire les risques de pollution accidentelle qui pourraient entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.

Dans ce cadre, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a décidé de protéger le futur captage de Montflube qui alimentera une partie de son territoire. Pour cela, la société Utilities Performance a été mandatée pour réaliser l'étude environnementale préalable à la mise en place de ces périmètres de protection.

A ce titre, le bureau d'études Utilities Performance vous sollicite pour recenser et visiter les ouvrages d'eau souterraine (puits/forages), les stockages aériens ou enterrés (dont cuves à fuel, produits phytosanitaires, solvants etc.), et les ouvrages infiltrants (bassins d'orage ou puisard) sur une zone dont votre propriété fait partie.

**L'ingénieur en charge du dossier réalisera les visites de site**

**du 31 juillet au 4 août prochains.**

Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil et de lui indiquer les différents stockages de produits polluants présents sur votre site. Nous comptons sur vous pour répondre positivement à la demande de visite de vos installations par le bureau d'études Utilities Performance.

6, place Aristide Briand - 28230 Épernon - Tél. 02 37 83 49 33 - Fax 02 37 83 73 90  
Courriel : [contact@porteseureliennesidf.fr](mailto:contact@porteseureliennesidf.fr) - Site internet : [www.porteseureliennesidf.fr](http://www.porteseureliennesidf.fr)

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un contrôle des installations. Cette enquête réalisée pour la communauté de communes est simplement destinée à recenser et déterminer l'ensemble des risques présents à proximité de la ressource en eau du captage de Montflube à partir de laquelle l'eau potable sera distribuée à vos robinets.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,  
Françoise RAMOND

P<sup>o</sup> HCB

